

**VILLE DE MARSEILLE**  
**MAIRIE D'ARRONDISSEMENTS 13<sup>e</sup> et 14<sup>e</sup>**  
**CONSEIL D'ARRONDISSEMENTS**

**Procès-verbal in extenso de la Séance du 14 décembre 2015**  
**Loges de la BASTIDE SAINT-JOSEPH - 72, RUE PAUL COXE - 13014 MARSEILLE**

*La Séance est ouverte à 15 h, sous la présidence de M. Stéphane RAVIER, Maire du 7<sup>e</sup> Secteur de Marseille.*

**Monsieur RAVIER.**- Mesdames et Messieurs, chers collègues bonjour. Merci à tous d'être là. On va essayer de ne pas se laisser emporter dans des questions hors sujet. On a tous et toutes des choses à faire, mais le Conseil doit se tenir. Je vais procéder à l'appel si tout le monde veut bien écouter.

*M. RAVIER procède à l'appel nominal des élus*

**LE QUORUM ETANT ATTEINT, LE CONSEIL D'ARRONDISSEMENTS PEUT DELIBERER.**

**Approbation du compte rendu in extenso de la séance du 22 octobre 2015**

**Monsieur RAVIER.**- Avez-vous des remarques sur ce compte rendu ? La salle est petite et ça résonne, donc si l'on pouvait éviter, par exemple, de téléphoner pendant le Conseil, ce serait bien. Mais on n'en est plus à une règle près non respectée !

**LE COMPTE RENDU IN EXTENSO DE LA SEANCE DU 22 OCTOBRE 2015 EST APPROUVE A L'UNANIMITE**

**Monsieur JOHSUA.**- Monsieur le Maire, je suis désolé, ce n'est pas en liaison directe sur le compte rendu, mais je vois et voudrais vous rappeler simplement que vous vous étiez engagé à contacter les personnes de l'Espace Culturel Busserine. Vous regarderez ça de plus près.

Les travaux ont été reportés, mais il y avait beaucoup de choses engagées à partir du 1<sup>er</sup> trimestre et du semestre pour les activités avec les écoles de notre secteur. Vous aviez dit que vous alliez les rencontrer pour discuter avec eux de leur programme, voire de négocier, donner votre avis, chose tout à fait normale. Mais ça n'a pas encore été fait, à ma connaissance, Monsieur le Maire, et je vous inciterai quand même, d'autant que ça se rapproche beaucoup, à tenir cette promesse.

**Monsieur RAVIER.**- M. JOHSUA, il ne vous a pas échappé que depuis quelques mois et notamment ces dernières semaines il y avait eu une activité électorale soutenue et qui sans doute a retardé ces rencontres ou cette rencontre combien nécessaire. Nous sommes désormais au lendemain de cette consultation, nous allons pouvoir mettre en application ce à quoi nous nous sommes engagés concernant ces programmations à l'Espace culturel de la Busserine. Et Madame la Directrice générale des Services et Madame la Directrice de Cabinet contacteront les responsables de ce Centre pour un entretien, comme promis. On passe à l'ordre du jour.

**RAPPORT N°15-28387-DF – 15-120 7S - DELEGATION GENERALE MODERNISATION ET GESTION DES RESSOURCES - DIRECTION DES FINANCES - SERVICE DU BUDGET D'INVESTISSEMENT ET DE LA PROGRAMMATION – Dépenses d'investissement des Mairies de Secteur à effectuer avant le vote du Budget Primitif 2016. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé 15 jours)**

**Madame MUSTACHIA, rapporteur.**- Monsieur le Maire, mes chers collègues, il s'agit d'un rapport de la Direction des finances. Ce rapport vous autorise, Monsieur le Maire, à engager et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts aux Etats spéciaux de l'année précédente, qui s'élevaient à 305 272 euros. Nous avons donc droit à engager et à mandater 76 318 euros de dépenses. C'est la même règle dans chaque Mairie de Secteur. C'est donc une délibération technique, sans plus, que je vous propose, Monsieur le Maire, de mettre aux voix.

**Monsieur RAVIER.**- Merci, Mme MUSTACHIA. Y a-t-il des interventions ? En vous demandant d'aborder les sujets du Conseil, car vous savez que le temps est quand même... ?

**Un intervenant.**- C'est bizarre !

**Monsieur RAVIER.**- C'est une invitation. Mais vous faites comme vous voulez. Si vous avez des remarques, je suis tout à fait disposé à les écouter et à y répondre, car vous m'accorderez le droit d'y répondre. Donc pour ce qui est de ce rapport, est-ce que vous avez quelque chose à exprimer ou pas ? *(Aucune remarque)* Je mets donc aux voix ce rapport. Je vous rappelle que c'est un rapport technique.

**LE RAPPORT N° 15-28387-DF - 15-120 7S EST ADOPTE A LA MAJORITE DES VOTANTS**

(Vote "pour" du groupe "Marseille Bleu Marine" et du groupe Parti Socialiste / Europe Ecologie – Les Verts, vote "contre" des élus Front de Gauche, abstention du groupe "Marseille en avant".)

**RAPPORT N° 15-28288-DGAVE – 15-121 7S - DELEGATION GENERALE ARCHITECTURE ET VALORISATION DES EQUIPEMENTS - DIRECTION DES SPORTS – Déclaration des avantages en nature attribués par la Ville de Marseille aux clubs sportifs.(Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 15 jours)**

**Monsieur ANNIBALDI, rapporteur.-** Monsieur le Maire, chers collègues, ce rapport a pour objet l'approbation de la déclaration des avantages en nature attribués par la Ville de Marseille aux clubs sportifs. En effet, la mise à disposition des équipements sportifs pour les entraînements et les compétitions officielles est gratuite et constitue un avantage en nature.

Pour ce qui relève de notre secteur, sont concernés les associations et clubs sportifs suivants pour la mise à disposition d'équipements sportifs : Cercle Omnisport Culturel Amicale Saint-Just, pour 13 965 euros, Club Athlétique Gombertois, pour 30 975 euros, Burel Football Club, pour 23 730 euros, Association Sportive et Culturelle La Batarelle, pour 7 140 euros, Union Sportive des Cheminots Marseillais, pour 31 815 euros, Amicale Sportive des Afro Antillais, pour 19 530 euros, Athlétic Sport Busserine, pour 22 050 euros, Jeunesse Olympique Saint-Gabriel, pour 11 445 euros, Football Club Loisirs Malpassé, pour 17 745 euros, Football Club La Rose 13, pour 6 510 euros, Football Club Bocage Fondacle Les Olives, pour 7 176 euros, Plongée Méditerranéenne Tranquille, pour 5 338 euros, Escrime Provençale, pour 21 630 euros, Sud Action Marseille Hand-Ball, pour 29 820 euros, et Natation Sauvetage du Lacydon, pour 66 185 euros. Monsieur le Maire, je vous demande de mettre ce rapport aux voix.

**Monsieur RAVIER.-** Merci, M. ANNIBALDI. Y a-t-il des interventions ?

**Madame PONCET-RAMADE.-** Monsieur le Maire, chers collègues, j'émettrai un avis favorable sur ce rapport. Toutefois je ferai remarquer qu'une fois de plus, dans ce rapport comme dans d'autres suivants, les activités qui sont aidées par la Ville de Marseille correspondent essentiellement au sport. C'est-à-dire qu'il n'y a pas de locaux dédiés à l'apprentissage de la musique, du chant, à des ateliers d'écriture, de langues, de couture, de peinture, de dessin, de jardinerie. A Paris il y a un conservatoire par quartier, je dis bien par quartier, je ne parle pas d'arrondissement. Il est vrai que changer d'activité et quitter le sport uniquement, cela pourrait concerner les filles et nous savons que ça ne correspond pas à la politique de la Ville. Je vous remercie.

**Monsieur RAVIER.-** M. MIRON... Mme PONCET-RAMADE émet la réflexion qu'elle veut, libre à chacun de l'avoir entendue.

**Monsieur MIRON.-** Monsieur le Maire de Secteur, mes chers collègues, Mme PONCET-RAMADE n'a pas dû s'apercevoir qu'il s'agissait d'une délégation pour les équipements sportifs. Il doit y avoir a priori, en tout cas en ce qui me concerne en tant qu'Adjoint au sport c'est ma responsabilité que je mets dans le circuit, il doit y avoir la même chose avec d'autres élus, qui doivent faire la même chose pour leur délégation. Celle-ci concerne exclusivement le sport. Donc il ne peut pas y avoir à l'intérieur les espaces verts, les lieux culturels, les salles de lecture.

**Madame PONCET-RAMADE.-** Je me permets de souligner dans le cadre de la Mairie du 13-14 l'absence d'aides et de locaux mis à disposition d'associations qui s'occupent d'autres choses que le sport.

**Monsieur RAVIER.-** Nous pouvons mettre ce rapport aux voix.

**LE RAPPORT N° 15-28288-DGAVE - 15-121 7S EST ADOPTE A L'UNANIMITE**

**RAPPORT N° 15-28425-DVSEJ – 15-122 7S - DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE LA VIE SCOLAIRE DE L'ENFANCE ET DE LA JEUNESSE - SERVICE DE LA PETITE ENFANCE – Aide financière au fonctionnement d'associations œuvrant dans le domaine de la petite enfance - Paiement aux associations des premiers acomptes sur subventions à valoir sur les crédits de l'exercice 2016. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 15 jours)**

**Madame D'ANGIO, rapporteur.-** Monsieur le Maire, chers collègues, ce rapport évoque les aides financières aux associations gérant des haltes-garderies ou des crèches privées en fonction du type de structure Petite Enfance gérée, afin de tenir compte des contraintes de fonctionnement inhérentes à leur activité, ainsi que

le paiement des premiers acomptes.

Cela concerne entre autres les établissements d'accueil du Jeune Enfant et les lieux d'accueil Enfants-Parents, ainsi que les Relais d'Assistants Maternelles.

Monsieur le Maire, je vous prie de mettre ce rapport aux voix.

**Monsieur RAVIER.-** Merci, Mme D'ANGIO. Y a-t-il des interventions ?

**Madame HONDE-AMIAR.-** Juste une question. Est-ce que l'on est en capacité de savoir combien il y a eu de créations de places en crèches sur le 13-14 ? Je parle bien des crèches municipales.

**Madame D'ANGIO.-** Sur l'année 2015, c'est seulement des crèches associatives privées qui se sont ouvertes sur le secteur, notamment une à La Bégude avec 73 berceaux, et des micro-crèches dans le 14<sup>e</sup>, deux avec 10 berceaux chacune, et également une micro-crèche dans le 13<sup>e</sup> arrondissement, La Capsule à Château-Gombert, avec 10 berceaux. Et pour l'année 2016, il y a une crèche qui doit ouvrir au 1<sup>er</sup> janvier aux Mourets, avec 65 berceaux, et également une autre crèche pour laquelle nous avons un rapport dans le Conseil d'Arrondissements d'aujourd'hui, à la traverse des Deux Tours, je parle de mémoire, dans le 13<sup>e</sup>, qui comprendra également 60 berceaux.

**Monsieur RAVIER.-** Donc zéro place de plus en crèches municipales, pour répondre de façon plus directe à Mme HONDE-AMIAR. S'il n'y a pas d'autre intervention, je mets ce rapport aux voix.

#### **LE RAPPORT N° 15-282425-DVSEJ - 15-122 7S EST ADOPTE A L'UNANIMITE**

**RAPPORT N° 15-28139-DVSEJ – 15-123 7S - DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE LA VIE SCOLAIRE DE L'ENFANCE ET DE LA JEUNESSE - SERVICE DE LA PETITE ENFANCE – Politique en faveur de la famille - Attribution de subventions d'investissement et de fonctionnement aux associations - Association pour la Valorisation des Espaces Collaboratifs (AVEC) - Crèches du Sud - L'Ile aux Enfants - Association Familiale d'Aide à Domicile (AFAD). (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 15 jours)**

**Madame D'ANGIO, rapporteur.-** Monsieur le Maire, chers collègues, ce rapport a pour objet l'approbation de l'attribution de subventions d'investissement et de fonctionnement aux associations œuvrant en faveur de l'accueil des enfants de la naissance à cinq ans révolus.

Sont concernées sur notre secteur : L'Association Familiale d'Aide à Domicile, qui souhaite orienter son activité vers la petite enfance et loue des locaux au 28, traverse des deux tours, comme je vous le disais précédemment, pour y créer et gérer une crèche de 60 berceaux. Pour cette création, il convient d'attribuer une subvention de 165 000 euros, soit environ 2 750 euros par place. Et l'association Crèches du Sud, dont le siège social se trouve dans le 13<sup>e</sup> arrondissement, pour la création d'une crèche dans le 8<sup>e</sup>, de 36 berceaux. Monsieur le Maire, je vous prie de mettre ce rapport aux voix.

**Monsieur RAVIER.-** Merci, Mme D'ANGIO. Y a-t-il des interventions ? (*Aucune intervention*)  
Je mets donc ce rapport aux voix.

#### **LE RAPPORT N° 15-282139-DVSEJ - 15-123 7S EST ADOPTE A L'UNANIMITE**

**RAPPORT N°15-28412-DVSEJ - 15-124 7S - DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE LA VIE SCOLAIRE DES CRECHES ET DE LA JEUNESSE - SERVICE DE LA VIE SCOLAIRE – Inscriptions scolaires - Actualisation des périmètres scolaires. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 15 jours)**

**Madame D'ANGIO, rapporteur.-** Monsieur le Maire, chers collègues, ce rapport a pour objet l'actualisation du périmètre scolaire pour l'affectation de nos enfants dans les écoles de Marseille. On peut constater que certaines modifications ont été apportées, cependant sans consultation. Nous nous demandons donc si toutes les demandes ont été prises en compte.

Monsieur le Maire, je vous prie de mettre ce rapport aux voix.

**Monsieur RAVIER.-** Merci, Mme D'ANGIO. S'il n'y a pas de demande d'intervention, je mets aux voix ce rapport.

**LE RAPPORT N° 15-28412-DVSEJ - 15-124 7S EST ADOPTE A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

*(Vote "pour" du groupe "Marseille en avant", et du groupe Parti Socialiste / Europe Ecologie – Les Verts, abstention du groupe "Marseille Bleu Marine" et des élus Front de Gauche.)*

**RAPPORT N° 15-28434-DVSEJ – 15-125 7S - DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE LA VIE SCOLAIRE DE L'ENFANCE ET DE LA JEUNESSE - SERVICE DES RESSOURCES PARTAGEES – Participation de la Ville de Marseille aux dépenses de fonctionnement des écoles privées sous contrat d'association. (Rapport au Conseil municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 15 jours)**

**Madame D'ANGIO, rapporteur.**- Monsieur le Maire, chers collègues, ce rapport a pour objet la participation de la Ville de Marseille aux dépenses de fonctionnement des écoles privées sous contrat d'association comportant des écoles élémentaires et maternelles.

Il est donc proposé de réévaluer le montant de cette participation de la façon suivante. A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016 et jusqu'en 2018, la réévaluation annuelle aura pour base le montant du forfait de l'année précédente sur lequel sera appliqué l'indice des prix de la consommation sur les 12 derniers mois. S'il s'avère qu'au cours d'une année, l'indice des prix à la consommation soit en inflation négative, le forfait communal sera identique à l'année précédente au 1<sup>er</sup> janvier.

Sur notre secteur, sont concernées les écoles Barry, Gan Mordekhaï, Lacordaire, Saint-Mathieu, Sévigné, Yavné, Henri Margalan et Tour Sainte.

De plus, dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires, la Ville de Marseille a souhaité que les aides du fonds de soutien au développement des activités périscolaires prévues au titre des élèves scolarisés dans les écoles privées sous contrat soient versées aux organismes de gestion de ces établissements. Deux conditions doivent être remplies afin que ces écoles soient éligibles : la validation par le Directeur Académique des Services de l'Education Nationale de l'organisation de la semaine scolaire qu'elles ont retenue, et les activités périscolaires proposées à leurs élèves doivent être organisées dans le cadre d'un Projet Educatif Territorial.

Monsieur le Maire, je vous prie de mettre ce rapport aux voix.

**Monsieur RAVIER.**- Merci, Mme D'ANGIO. Y a-t-il des interventions ?

**Monsieur JOHSUA.**- J'avais cru comprendre qu'il y avait un large mouvement dans le pays pour faire en sorte de ne pas subventionner les associations communautaires. Or, en général, les écoles privées sont catholiques. Je sais que c'est dans le cadre de la loi, je comprends bien. Mais c'est quand même dans le cadre limite de la loi que les subventions en question sont accordées, alors que l'école publique croule sous les nécessités et que nous ne faisons rien. Donc je remarque qu'il y a une façon de considérer le communautaire qui est faite d'une manière un peu spéciale.

Tout à l'heure, par exemple, nous avons voté sans problème pour la subvention à la garderie Saint-François d'Assise. Voilà encore une subvention communautaire ou alors je ne m'y connais pas, sauf évidemment, cela dépend de la communauté, si j'ai bien compris. Et ça va tellement loin, Monsieur le Maire, que tout à l'heure M. ANNIBALDI, quand il présentait les subventions aux associations sportives, a appelé une association "escrime provençale", alors qu'il s'agit de "l'escrime de Provence". Vous voyez, quand ça travaille dans la tête, ça fait quand même beaucoup de mal !

*(Nombreuses réactions dans l'assemblée)*

**Madame PONCET-RAMADE.**- Monsieur le Maire, l'aide aux écoles privées est conséquente, elle est de 897 euros par an et par élève, et cela concerne 13 300 élèves. Ces écoles sont bien notées, les bâtiments sont entretenus par des associations confessionnelles et par la redevance des familles. Mais ces écoles n'ont pas les contraintes de périmètre scolaire que nous avons précédemment votées. Elles n'ont pas l'obligation d'intégrer, elles peuvent choisir leur clientèle. Il y a, là, une inégalité organisée par la puissance publique et il faudrait aider au moins à égalité les écoles publiques, dont le budget par an et par élève est notoirement insuffisant. Nous sommes ici devant la dotation la plus basse de France : à Lyon, les écoles publiques ont 32 % de plus qu'ici par élève, à Toulouse, 40 % de plus par élève. Il y a donc une inégalité de traitement que je me permets de dénoncer.

*(Echange de propos simultanés)*

**Monsieur AIRAUDO.**- Monsieur le Maire, mes chers collègues, je serai très bref. Que l'on soit pour les écoles privées ou pas, ce n'est pas le sujet puisque la loi permet le financement de ces écoles, et toutes les écoles privées de toutes les confessions sont aidées de la même manière par la Ville de Marseille, ne vous en déplaise.

Maintenant, je suis assez choqué et stupéfait de voir que vous êtes encore, que vous vous faites encore l'apôtre de l'anti-communautarisme quand la dernière élue de poids qui est dans votre famille politique, qui est Conseillère Départementale sur le bassin de Malpassé, à la moindre interview parle de "blonds" pour parler de tous ceux qui sont "d'origine gauloise", comme elle dit. Et visiblement, à ce moment-là, vous ne vous offusquez de rien, mais vous ne dénoncez pas le communautarisme, vous ne dénoncez pas le sectarisme dont a fait preuve votre élue. Donc, essayez d'appliquer à vous-mêmes vos principes !

*(Echange de propos simultanés entre des élus de Gauche et l'intervenant)*

**Monsieur AIRAUDO.-** Assumez-le, ne vous en déplaise ! Vous ne critiquez pas le communautarisme, vous ne critiquez que les exemples qui vous intéressent !

**Monsieur RAVIER.-** Pas d'apartés, s'il vous plaît, on n'est pas au bistrot ! Vous n'en aurez que les inconvénients sans avoir les avantages, il n'y a que de l'eau à boire ici. Donc on va éviter les prises de bec de part et d'autre.

Chacun s'est exprimé. M. JOHSUA, j'allais dire que ce n'est pas de votre âge, je ne voudrais pas vous faire un procès de l'âge, mais avec l'expérience qui est la vôtre, justement c'est l'expérience du procès stalinien en permanence. M. ANNIBALDI s'est trompé sur un mot, vous nous faites une étude psychanalytique qui tendrait à démontrer que M. ANNIBALDI, que le groupe tombe encore dans un travers... Il n'y a pas de raison que vous changiez, après tant d'années, de tels agissements. Vous resterez dans les poubelles de l'Histoire et c'est un grand bien pour l'Humanité, après l'avoir tant meurtrie.

Qu'est-ce que j'ai entendu encore ? J'ai entendu un budget insuffisant. Mme PONCET-RAMADE, il faut aller demander à notre Ministre, Mme Najat VALLAUD-BELKACEM, qui devra convaincre celui qui agite à tout bout de champ des guerres civiles en pleine campagne électorale. Effectivement, il ferait mieux de se pencher sur l'école !

Et heureusement qu'il y a l'école privée, heureusement ! Qui effectivement est un endroit encore heureux dans lequel se réfugient bon nombre de familles, puisque dans l'école publique qui est dans cette Education qui n'a plus rien de Nationale, dans ces écoles où s'est introduite l'hyper violence, où se sont introduits tous les trafics et où l'enseignement ne peut plus se faire correctement, parce que les professeurs ne sont plus respectés. Encore faudrait-il, pour certains, qu'ils aient une attitude respectable, qu'ils soient enseignants et pas militants politiques !

Après, pour tout un tas de raisons, l'école, l'Education Nationale est en faillite et il est légitime que les familles se réfugient et protègent leurs enfants en les envoyant justement dans les écoles privées.

Et ce n'est quand même pas les élus ici présents, et notamment à Gauche, qui vont nous faire la leçon sur les écoles publiques ! Car pour aider l'école publique, il faudrait peut-être commencer par les élus de la République, et notamment à Gauche, qui envoient leurs enfants... Parce que si l'on commence à évoquer les affaires privées des uns et des autres, on pourrait évoquer, on pourrait dire où vont les enfants des uns et des autres. Alors, avant de faire la leçon, commencez par regarder un petit peu ce que vous faites ! Et après, on pourra en discuter.

Donc, heureusement que les écoles privées sont là ! Il faut bien évidemment les aider, dans toute leur diversité, cela ne vous aura pas étonnés. Eh bien ! Nous, nous y sommes très favorables.

**Madame PONCET-RAMADE.-** Je parlais du budget éducation municipal.

**Monsieur RAVIER.-** Mais pour cela, Mme PONCET-RAMADE, vous vous adresserez à Mme CASANOVA, parce que j'ai beau essayer de la contacter, ou Mme D'ANGIO, de le faire par courrier, elle ne répond qu'une fois sur dix. Et quand elle nous répond, c'est au bout de six ou sept mois ! Mais je comprends, elle croule sous les demandes.

Quant à l'école des Martégaux il fait 15° au mois de novembre à 8 h dans les classes, c'est vrai que l'école n'est pas seulement ce qui est enseigné, mais les locaux sont dans un tel état ! Et pas seulement aux Martégaux, il y a aussi l'école de La Busserine, où on va nous faire le reproche même si c'est une école toute neuve, qui prend déjà l'eau, qui n'a pas de préau. Bravo les architectes ! Mais nous, la Mairie de Secteur, nous n'en sommes quand même pas responsables.

Alors sur l'école des Martégaux, oui, nous avons pu intervenir. Cela faisait des années que la bibliothèque de l'école des Micocouliers avait certaines de ses vitres percées de balles de kalachnikov ou en tout cas d'arme à feu. Des années que c'était comme ça ! Eh bien, nous avons réussi à convaincre, non pas Mme CASANOVA, mais en tout cas les Services d'intervenir pour qu'enfin ces vitres soient changées. Mais il a fallu, je le regrette, mais c'est le système qui fonctionne le mieux dans cette Municipalité, le faire "à l'amitié marseillaise", pour que des enfants puissent étudier dans des conditions normales de température. Voilà où l'on en est ! Mais que voulez-vous, on ne peut pas être capitale européenne de l'enfumage sportif et avoir des écoles qui tiennent debout ! Ça, c'est un choix. Le choix est fait, c'est comme ça.

On peut passer au vote.

**LE RAPPORT N° 15-28434-DVSEJ - 15-125 7S EST ADOPTE A LA MAJORITE DES VOTANTS**

*(Vote "pour" du groupe "Marseille Bleu Marine", du groupe "Marseille en avant", et du groupe Parti Socialiste, Vote "contre" des élus Front de Gauche, abstention des élus Europe Ecologie – Les Verts)*

**RAPPORT N° 15-28438-DVSEJ – 15-126 7S - DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE LA VIE SCOLAIRE DE L'ENFANCE ET DE LA JEUNESSE - DIVISION CONTRAT ENFANCE JEUNESSE – Contrat Enfance Jeunesse et Objectif Jeunes - Paiement aux associations ou autres organismes d'acomptes sur subventions de fonctionnement à valoir sur les crédits de l'exercice 2016. (Rapport au Conseil municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 15 jours)**

**Monsieur GIORGI, rapporteur.**- Monsieur le Maire, chers collègues, ce rapport a pour objet l'approbation du versement d'acomptes aux associations engagées dans une action "Démarche Qualité", dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse et Objectif Jeunes. Cette dépense est destinée à subventionner les projets d'engagement établis par les associations ayant répondu aux critères de la Charte Qualité, pour un montant global de 1 083 100 euros.

Il est proposé par le Conseil des 13<sup>e</sup> et 14<sup>e</sup> Arrondissements de la Ville de Marseille de scinder ces associations en deux groupes et d'émettre un avis favorable à l'attribution de subventions dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse et Objectif Jeunes aux bénéficiaires suivants.

Léo Lagrange Méditerranée, pour la Maison Pour Tous La Maurelle / Frais Vallon, 9 500 euros, et pour la Maison Pour Tous Centre Social Echelle Treize, 15 500 euros.

Le Centre de Culture Ouvrière, pour le Centre Social Renaude / Saint-Jérôme / Balustres, 14 000 euros, et pour le Centre Social La Paternelle, 13 500 euros.

La Fédération des Amis de l'Instruction Laïque, pour le Centre Social La Marie, 14 500 euros, et pour le Centre Social Saint-Joseph, 16 000 euros.

Tant que des associations continueront à nous attaquer au lieu de respecter le cadre légal de neutralité et de faire de la politique qui sort de leurs attributions, nous continuerons à donner un avis défavorable pour ces associations. Nous vous demandons donc d'émettre un avis défavorable pour l'attribution de subventions aux associations suivantes.

Association de Gestion et d'Animation du Centre Social Frais Vallon, 14 000 euros. Association de Gestion et d'Animation du Centre Social Malpassé, 15 000 euros. Episec / Centre Social Val Plan Bégude, 28 100 euros. Centre Social Saint-Just La Solitude, 12 000 euros. Centre Social La Garde, 13 500 euros. Centre Social Familial Saint-Gabriel / Canet / Bon Secours, 19 600 euros. Centre Social L'Agora, 20 000 euros. Et Association de Gestion et d'Animation de la Maison des Familles 13/14, pour le Centre Social des Flamants, 14 000 euros, et pour la Maison Pour Tous Maison des Familles Font Vert et Club Juniors, 13 500 euros.

Monsieur le Maire, je vous demande mettre ce rapport aux voix.

**Monsieur RAVIER.**- Merci, M. GIORGI. Y a-t-il des interventions ?

**Monsieur MARI.**- Une fois de plus, Monsieur le Maire, vous faites le tri des associations et vous proposez de priver de dizaines de milliers d'euros des enfants du secteur associés à des centres sociaux. Voilà, Monsieur le Maire, pourquoi entre autres notre candidat a bien fait de retirer sa liste aux régionales et de vous faire battre.

*(Réactions dans les rangs du groupe Front National Marseille Bleu Marine)*

**Monsieur MARI.**- Quand on vote contre des subventions aux associations, quand on vote contre les projets de rénovation urbaine, quand on critique les programmes culturels, et on pourrait allonger la liste, quand on veut supprimer les subventions aux associations de planning familial, voilà, Monsieur le Maire, je vous l'ai dit les yeux dans les yeux, on n'a absolument aucun regret d'avoir voté et d'avoir appelé à faire voter pour les Républicains, pour éviter qu'une gamine de 26 ans aux amitiés douteuses...

*(Vives réactions dans les rangs du groupe Front National Marseille Bleu Marine)*

**Monsieur MARI.**- ...Puisse présider la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur. Donc, bien entendu, nous ne participerons pas au vote, mais ce rapport nous conforte dans le choix que nous avons fait.

**Monsieur RAVIER.**- Vous faites du "sous ESTROSI" !

**Monsieur MAURY.**- Quelles sont les amitiés douteuses ?

**Monsieur MARI.**- Des candidats qui étaient sur la liste, par exemple !

**Monsieur RAVIER.-** Ne nous plaignons pas, nous n'avons pas Sylvie ANDRIEUX !

**Monsieur JOHSUA.-** Monsieur le Maire, je ne suivrai pas les commentaires de mon collègue Stéphane MARI, mais je tiens à vous dire que je suis ravi que vous ayez conservé dans cette Mairie et que vous n'ayez pas à choisir du point de vue du cumul des mandats. Vous ne pouvez pas savoir à quel point nous sommes ravis du fait que nous nous trouvons dans la situation où nous allons maintenant et non pas dans celle que nous aurions pu avoir.

Deuxièmement, par contre, je partage évidemment votre sectarisme général sur ces questions, on ne choisit pas l'orientation... Mais je voudrais juste vous rappeler une chose, M. RAVIER, au bout d'un moment, même sur ça, on fait des erreurs.

Il a dû vous échapper qu'un appel a été lancé entre les deux tours, signé par un nombre considérable d'associations et qui appelait à faire barrage à votre élection et à celle de votre chef de file. Et il s'avère, M. RAVIER et Monsieur le rapporteur, que la Fédération Léo Lagrange a signé cet appel, que le Centre de Culture Ouvrière a signé cet appel et que la Fédération des Amis de l'Instruction Laïque a signé cet appel. Monsieur le Maire, comme vous ne suivez pas suffisamment l'actualité des choses qui ne vous intéressent pas parce que c'est à côté, cela vous a échappé. Donc j'espère que vous voterez positivement là-dessus, parce que ça, c'est une vraie contradiction. Nous évidemment, concernant ce rapport...

Sur le même principe, quand on espère pouvoir arriver au pouvoir, on vote les indications sur ce qu'est la démocratie, et la démocratie, cela conduit aussi à subventionner des gens avec qui l'on n'est pas d'accord, cela a toujours été comme ça. Ce n'est pas votre point de vue, c'est ce qui s'appelle le sectarisme...

**Madame PONCET-RAMADE.-** Je voudrais simplement demander qu'il y ait un traitement égal pour l'ensemble des associations du territoire et des quartiers, excepté lorsqu'il y a une faute de gestion ou une non-observance des objets de l'association.

**Monsieur MIRON.-** Monsieur le Maire, mes chers collègues, voilà bien un rapport qui nous pose un problème de forme et un problème de fond. Un problème de forme, c'est celui que nous avons depuis que vous saucissonnez les rapports. Il nous semble pertinent que si l'Adjoint considéré a mis en place ce type de rapport pour l'ensemble des centres sociaux et pour chacun des centres sociaux, c'est bien qu'il y a une raison administrative que cela se fasse de cette manière. Mais je comprends bien, même si je ne l'admets pas, que votre positionnement politique vous amène à faire un distinguo entre telle et telle association. Vous nous l'avez expliqué, vous vous en êtes encore expliqué de la même manière, mais nous ne le partageons pas.

Le deuxième point, c'est sur le fond. Personne, et je dis bien personne, ne peut se satisfaire du résultat d'hier. Si nous sommes conscients des réalités, le résultat d'hier nous montre bien qu'il y a deux France, et que parmi celles-ci il y a d'un côté comme de l'autre des gens qui souffrent, qui sont dans la peine et dans la difficulté.

Je crois, et ça, c'est moi qui le crois, mais je pense que nous devons être un certain nombre à le partager, que les centres sociaux sont entre autres là pour accompagner un certain nombre de familles, des enfants. Pour y aller régulièrement, pour rencontrer les responsables de centres sociaux, pour participer à différents événements avec mes collègues Romain AIRAUDO et Monique CORDIER, on voit que les objectifs sont bien remplis, et que l'objectif même du centre social d'accueillir l'ensemble d'une population sur un territoire se pose pour les enfants, pour les adultes qui aussi sont en difficulté pour certains.

Et je ne crois pas qu'il soit convenable, c'est le seul mot qui me vient à cet instant, de pénaliser, pour des positions certes politiques, mais au moins franches, eh bien, il ne me semble pas souhaitable de pénaliser des centres sociaux.

Monsieur le Sénateur Maire de Secteur, vous aviez déclaré dans votre programme régional qu'il n'y aurait jamais de réduction aux associations. Là, non seulement vous ne serez pas co-Président de la Région, mais on assiste depuis un an et demi à un vrai règlement de comptes en direction des associations. Alors je dis que si ces associations ont chacune un audit, ce qui est légal, et à mettre en œuvre si vous pensez que ces financements ne sont pas bien utilisés, faites-le ! Chiche ! Par contre, si c'est juste idéologique, permettez-moi de faire comme vous, de remettre en cause peut-être certaines personnes qui ont une franchise un peu trop exacerbée, mais derrière il y a des centaines de personnes voire des milliers de personnes qui, elles, n'ont rien demandé. Et je trouve déraisonnable que nous puissions nous prononcer de manière défavorable sur ce type de rapport.

En tout cas, nous, nous ne prendrons pas part au vote sur ce type de rapport et nous informerons aussi les centres sociaux de notre position. Voilà,

**Monsieur RAVIER.-** Merci, mes chers collègues.

M. MARI, vous me dites qu'à force d'avoir supprimé telle ou telle subvention, d'avoir la volonté de supprimer telle ou telle subvention, de ne pas soutenir telle ou telle politique, cela vous a permis de nous

faire battre. Je rappelle quand même que, vous, votre politique, cela vous a conduits à obtenir moins de 17 % des voix. Ne tirons pas sur les ambulances, je ne veux pas tirer sur le corbillard, mais le Front de Gauche, qui, lui, a beau s'adonner au communautarisme le plus ouvert et le plus assumé, culmine à peut-être 3 ou 4 % en tant que Front de Gauche, quand il n'est pas secouru par plus extrémiste qu'il n'en est, avec les Verts.

Alors, votre politique qui consiste justement à communautariser, à privilégier, à favoriser au nom du vivre ensemble, au nom de la non-discrimination, c'est vous qui depuis des années avez mis en place une politique de discrimination que vous osez appeler positive et qui, dans les résultats, a largement été critiquée si ce n'est condamnée par la Cour des Comptes.

Déjà, sur la forme, c'est largement critiquable. Et sur le fond, vous n'obtenez que des résultats médiocres, avec des sommes qui se chiffrent, sur l'ensemble du territoire, en milliards d'euros, pour des résultats, encoure une fois, largement décevants.

Et je dénonce cette politique parce qu'elle est doublement injuste, injustifiée, parce qu'il n'y pas que les cités qui souffrent, je vous le rappelle. On souffre aussi ailleurs, le chômage existe aussi ailleurs, la pauvreté existe aussi ailleurs. Mais vous avez, vous, décidé de concentrer vos efforts seulement sur ces noyaux-là, qui constituent encore un tant soit peu votre clientèle électorale, qui est aujourd'hui largement disputée par le camp d'en face, mais qui n'est plus vraiment en face, c'est le même et de façon très officielle depuis le 6 décembre au soir. Christian ESTROSI l'a clairement annoncé, il n'y a plus de Droite, il n'y a plus de Gauche, il faut savoir passer au-delà de ça.

Alors vos joutes verbales aujourd'hui ne sont qu'un théâtre. Vous êtes d'accord sur tout, tellement d'accord sur tout que vous vous êtes vite couchés pour appeler à voter pour vos semblables, qui aujourd'hui opèrent une véritable OPA sur ces secteurs. Je dirais que dans le royaume de la politique, la reine Sylvie est morte, vive le roi Richard ! Qui n'a pas hésité à utiliser, qui n'hésite pas à utiliser les mêmes méthodes de promesses de clientélisme.

Je le mets en garde. Ce n'est pas un avertissement, je dirais que c'est un appel de ma part à la raison. Vouloir gagner ne doit pas vous conduire à commettre l'irréparable ! Il y a un précédent dans ce secteur notamment, qui a conduit celle dont M. MARI reste le supporter, l'un des derniers toutous fidèles, en la personne de celle qui est toujours députée, Sylvie ANDRIEUX, qui pour vouloir gagner à tout prix a poussé le clientélisme jusqu'à l'extrême en promettant, en distribuant toujours à des quartiers en difficulté, qui sont toujours en difficulté d'ailleurs, l'argent public à hauteur au moins de 800 000 euros, pour s'acheter les bonnes grâces de certains individus, de certaines personnes qui avaient une autorité dans certaines cités et qui, le moment venu, savaient convaincre plusieurs centaines de personnes de venir dans les isoires pour voter pour une candidate dont ils ne connaissaient même pas le nom, mais dont ils avaient été assurés que c'était la meilleure d'entre tous, la meilleure pour reconduire ce système clientéliste.

Alors, M. MIRON, encore une fois c'est un conseil, c'est le terme que je cherchais, c'est un conseil : méfiez-vous de ne pas vous approcher de trop près de ce système-là, vous pourriez vous en brûler les ailes. C'est vrai que cela vous a permis de vous envoler, vous et votre candidat régional, jusqu'à la hauteur de 55 %, ce n'est pas mal, 55 % sur le secteur. Et il est encore trop tôt, je vous avoue que je n'ai pas pris le temps ce matin de regarder les chiffres bureau par bureau, de faire des comparaisons par rapport aux élections municipales.

Mais ce que je sais déjà, c'est qu'au 1<sup>er</sup> tour vous avez réalisé moins de 19 %, le Parti Socialiste a fait un petit peu la même chose, les Verts une petite liste. Nous avons réalisé, nous, dans ce secteur, 43 % au 1<sup>er</sup> tour en pourcentage, 41 %, avec une augmentation en voix de 1 500 voix. C'est donc un formidable encouragement que nous avons reçu de la part de la population, ne vous en déplaie.

Et il aura fallu que vous vous y mettiez à dix au moins, que l'on rabatte dans les cités, que vous meniez une campagne de désinformation, de déformation, de manipulation, de mensonges et de peur, utilisant même le Premier Ministre qui, lui, a exprimé la possibilité d'une guerre civile ! Voilà ce qu'est devenue l'autorité morale de ce Gouvernement aux abois !

Dans ces conditions, avoir reçu encore le soutien de 41 % des électeurs, contre vents et marées, contre toutes les menaces, contre toutes les promesses, c'est très encourageant.

Et il faudra y venir, M. MIRON : la clientèle à laquelle vous vous êtes adressé et à laquelle vous semblez vouloir vous adresser de façon plus forte encore, ce n'est pas une clientèle très patiente. Il faut qu'elle obtienne vite ; n'est-ce pas, M. MARI, vous en connaissez quelque chose ! Il vous faudra donc être à la hauteur des promesses que vous avez faites. Pour ma part, mon discours est le même partout, il suffit d'observer...

Il y a quelque chose qui m'a quand même assez frappé, en regardant les résultats du 1<sup>er</sup> tour. Vous réalisez entre 18 et 24 % ou 16 %, c'est donc assez linéaire. Et il y a un bureau où vous atteignez 40 %, c'est un pic comme ça, on se demande bien pourquoi, d'où ça sort ce 40 %. C'est le bureau de Val Plan, je crois que c'est celui où se rendent pour voter les électeurs de la Bégude Sud. Donc, je me pose la question : pourquoi ce "up" avec un encéphalogramme électoral quasiment plat. Vous reprenez vie dans ce bureau, il y a un léger sursaut et il sera bon d'observer pourquoi, quelle a été votre action politique de fond menée depuis les élections départementales alors que dans ce bureau vous n'aviez pas atteint ce chiffre et que

soudainement vous y faites 40 %. Alors peut-être que votre personnalité a fait que, je vous le souhaite, mais c'est étonnant.

Et je ne peux m'empêcher quand même, très sincèrement, de constater que les dérives de la politique, si on peut appeler cela encore de la politique, en tout cas des méthodes de mon prédécesseur aux ordres de sa cheftaine, Mme ANDRIEUX, eh bien, je souhaiterais qu'elle ne soit pas animée par une volonté trop forte de gagner coûte que coûte.

Si votre démarche est une politique qui sert l'intérêt général, M. MIRON, tant mieux ! Et je dirais même que nous la soutiendrions. Mais mes informations pour l'instant ne le corroborent pas ou ne me rassurent pas. Alors nous verrons et les groupes de personnes à qui vous avez fait des promesses verront ou jugeront sur pièces. Et nous jugerons aussi, ou plutôt nous apprécierons, car nous ne sommes pas des juges, les électeurs apprécieront. Pour l'instant, M. MIRON, au plus ils vous connaissent, au moins ils vous supportent. 19 % au 1<sup>er</sup> tour, c'est votre résultat, ça, c'est le vôtre, ce n'est pas le résultat de cette combinaison, de cette entente, de ces soutiens contre nature, contre nature oui et non, de cet assemblage de bric et de broc et de promesses, non, le vôtre. Votre action a été soutenue par moins de 19 % des électeurs.

En ce qui concerne l'autre face de la médaille de l'herpès, c'est 16 %. Et le Front National, lui...

*(Echange de propos simultanés)*

**Monsieur RAVIER.-** Donc les chiffres sont là. Et en ce qui concerne notre majorité, elle passe, des élections municipales au 1<sup>er</sup> tour aux élections régionales au 1<sup>er</sup> tour, de 32 à 43 % : c'est très encourageant et j'en suis très satisfait, même si le soir du second tour nous n'avons pas réussi à vaincre le parti de la peur. Nous verrons dans les mois à venir ce que cela donnera.

En tout cas, nous assumons totalement nos prises de position et les centres sociaux doivent assumer les leurs. En sortant de leur cœur de métier, en sortant de leur neutralité, ils s'exposent à en recevoir la juste réponse. Si des associations veulent faire de la politique, eh bien, qu'elles s'engagent dans un mouvement politique et qu'elles sortent alors de leur action sociale ou de centres sociaux.

Je l'ai déjà expliqué maintes fois. Cette neutralité doit être respectée. Lorsqu'elle ne l'est pas, eh bien, c'est un rappel à l'ordre. Ce rappel à l'ordre consiste à émettre un avis –il s'agit d'un avis– défavorable et nous le maintenons aujourd'hui ici.

Nous pouvons passer au vote.

*(M. MARI veut intervenir)*

**Monsieur RAVIER.-** M. MARI, qu'est-ce que vous avez encore à ajouter ?

**Monsieur MARI.-** Avec tout ce que vous nous avez mis dans la tête, on est obligé de répondre !

**Monsieur RAVIER.-** Vous répondrez si j'ai envie et je n'en ai pas envie. Je vous ai donné assez de fois la parole pour que nous puissions avancer. Mais vous saisissez sans doute l'occasion d'un autre dossier pour pouvoir vous exprimer. Je mets donc aux voix le rapport tel qu'il est présenté.

**LE RAPPORT N° 15-28438-DVSEJ - 15-126 7S TEL QUE PROPOSE PAR LA MAIRIE DE SECTEUR EST ADOPTE A LA MAJORITE DES VOTANTS**

*(Vote "pour" du groupe "Marseille Bleu Marine", ne participent pas au vote le groupe "Marseille en avant", le groupe Parti Socialiste / Europe Ecologie – Les Verts, et les élus Front de Gauche.)*

**RAPPORT N° 15-28456-DEEU – 15-127 7S - DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'ESPACE URBAIN - SERVICE ESPACES VERTS ET NATURE – Exonération de recette - Approbation d'une exonération partielle de loyer pour l'association des jardins familiaux du théâtre Athéna de Château-Gombert. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 15 jours)**

**Madame LELOUIS, rapporteur.-** Monsieur le Maire, chers collègues, ce rapport a pour objet l'approbation de l'exonération au bénéfice de l'association Les Jardins Familiaux du Théâtre Athéna du paiement de la part de loyer correspondant à l'occupation des jardins pendant la période allant du 22 juin 2015 au 21 août 2015. La livraison des jardins ayant pris du retard, il est donc proposé d'exonérer l'association du loyer correspondant à la période ci-dessus.

Je m'aperçois que la Mairie de Secteur a été entendue sur cette action. Monsieur le Maire, je vous demande de mettre ce rapport aux voix.

**Monsieur RAVIER.-** Merci, Mme LELOUIS. Y a-t-il des interventions ? *(Aucune intervention)*

Je mets donc ce rapport aux voix.

**LE RAPPORT N° 15-28456-DEEU - 15-127 7S EST ADOPTE A L'UNANIMITE**

**RAPPORT N° 15-28513-DEEU – 15-128 7S - DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'ESPACE URBAIN - SERVICE ESPACES VERTS ET NATURE – Attribution de subventions à différentes associations œuvrant dans le domaine de l'environnement - Approbation de conventions. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 15 jours)**

**Madame LELOUIS, rapporteur.**- Monsieur le Maire, chers collègues, ce rapport a pour objet l'approbation de l'attribution de subventions à différentes associations œuvrant dans le domaine de l'environnement.

En effet, la Ville souhaite soutenir des associations qui proposent des projets d'intérêt général local entrant pleinement dans le champ de la politique municipale en matière de biodiversité et de sensibilisation à l'environnement et au développement durable.

Sur un montant global de 30 300 euros, il est proposé d'attribuer à deux associations domiciliées ou rayonnant sur notre secteur les aides financières suivantes. A l'association Colinéo, deux subventions, une de 800 euros pour son action "Echange et Partage au Jardin", et une autre de 2 000 euros pour son action "Les Petits Naturalistes". A l'association L'Artichaut, il est proposé d'attribuer une subvention de 1 500 euros pour lui permettre de mener à bien son projet "La traverse botanique du Jardin de Gibraltar".

Monsieur le Maire, je vous demande de mettre ce rapport aux voix.

**Monsieur RAVIER.**- Merci, Mme LELOUIS. Y a-t-il des interventions ? *(Aucune intervention)*

Sur le rapport précédent, l'exonération a quand même été obtenue grâce à l'action de la Mairie de Secteur.

**Madame CORDIER.**- Finalement je veux la parole. Pourquoi il n'y a pas que les équipements sportifs, il y a aussi les petites fleurs. Mais quand même, on a livré les Jardins familiaux et on a fait l'opération "portes ouvertes", je l'avais annoncé avant que vous veniez et que certains qui voulaient l'exonération totale soient venus pleurer dans votre giron. Vous avez même dit que vous aviez une enveloppe sur votre cagnotte du Sénat qui est extensible...

*(Echange de propos simultanés)*

**Madame CORDIER.**- Excusez-moi, je n'ai pas relevé ce qu'avait dit Mme LELOUIS parce que ça ne le méritait pas, mais franchement, je n'ai pas besoin que l'on me souffle certaines idées, je les ai déjà d'office. On l'a dit de suite puisque l'on a livré en retard. Donc j'ai demandé aux Services d'examiner ce que l'on pouvait faire et on a regardé juridiquement ce que l'on pouvait faire.

**Monsieur RAVIER.**- Nous vous avons quand même alertée, parce que nous avons été vigilants. C'est donc aussi grâce à notre action. La Mairie de Secteur a rempli son rôle.

**Madame CORDIER.**- Sur le reste, je suis ravie que tout le monde soit d'accord sur cette mesure, que l'on se trouve tous d'accord sur ce qu'il y avait à faire. Mais si je n'avais pas envie de le faire ou si le Maire de Marseille n'avait pas envie de le faire, on ne l'aurait pas fait.

**Monsieur RAVIER.**- Le chef de la Ville de Marseille !

**Madame CORDIER.**- Mais le chef délègue très bien.

**Monsieur RAVIER.**- Bien sûr, c'est vous qui avez les manettes, Mme CORDIER, nous le constatons, quelquefois nous le regrettons. Mais nous avons rempli notre rôle de Mairie de Secteur, de Mairie de proximité, nous vous avons alertée, c'est aussi grâce à vous.

Quant à mon enveloppe parlementaire, qui n'est pas extensible, je l'ai utilisée pour attribuer une somme plutôt conséquente, je sais, c'est de l'argent public, ce n'est pas le mien, mais c'est quand même à un moment donné moi qui décide de l'attribution de ces subventions et j'ai attribué une subvention qui a été reçue avec bonheur par l'association Colinéo.

**Un intervenant.**- Ce n'est pas la même.

**Monsieur RAVIER.**- Non, mais dans le domaine de la défense de la préservation de la nature et des petites fleurs, comme vous dites, le Sénateur a fait un geste plutôt apprécié. Donc j'ai tenu mon engagement, tout simplement.

Je vais donc mettre ce rapport aux voix.

**LE RAPPORT N° 15-28513-DEEU - 15-128 7S EST ADOPTE A L'UNANIMITE**

**RAPPORT N° 15-28531-DTBN – 15-129 7S - DELEGATION GENERALE ARCHITECTURE ET VALORISATION DES EQUIPEMENTS - DIRECTION TERRITORIALE DES BATIMENTS NORD –Relogement du Bureau Municipal de Proximité de la Rose 33, rue Mignet, 13<sup>e</sup> arrondissement, au 185 bis, avenue de Saint-Jérôme, 13<sup>e</sup> arrondissement - Approbation de l'affectation de l'autorisation de programme relative aux études et travaux. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 15 jours)**

**Madame SICARD, rapporteur.-** Monsieur le Maire, mes chers collègues, bonjour ! Ce rapport a pour objet, dans le cadre du relogement du Bureau Municipal de Proximité de La Rose situé 33, rue Mignet, dans le 13<sup>e</sup> arrondissement, au 185 bis, avenue de Saint-Jérôme, 13<sup>e</sup>, l'approbation de l'affectation de l'autorisation de ce programme relative aux études et aux travaux.

En effet, le Bureau Municipal de Proximité de La Rose occupe actuellement, et ce, depuis 1993, des locaux pour lesquels la Ville de Marseille est locataire et qui présentent une capacité d'accueil trop réduite pour la fréquentation de cet équipement de 168 m<sup>2</sup>. De plus, cet établissement a fait l'objet de plusieurs actes de vandalisme et d'agressions multiples sur le personnel qui ne se sent plus en sécurité. Des recherches foncières ont été entreprises pour reloger ce Bureau Municipal de Proximité. Le site de relogement retenu situé au 185 bis, avenue de Saint-Jérôme, dans le 13<sup>e</sup> arrondissement, est en cours de location par la Ville de Marseille. Cet emplacement stratégique, à proximité des transports collectifs et très facilement identifiable, offre une configuration et des surfaces adéquates à ce projet.

L'opération consiste à aménager les bureaux sur une surface de 220 m<sup>2</sup>, intégrant l'accueil du public pour 30 personnes, la zone guichets composée de sept postes, le bureau du responsable et les locaux techniques. Pour mener à bien cette opération, il convient d'approuver l'affectation de l'autorisation de programme, Mission Accueil et Vie Citoyenne, année 2015, à hauteur de 390 000 euros pour les études et les travaux. Monsieur le Maire, je vous demande de mettre ce rapport aux voix.

**Monsieur RAVIER.-** Merci, Mme SICARD. Y a-t-il des interventions ? *(Aucune intervention)*

Voilà ce que nous coûte l'insécurité, qui n'est pas un sentiment, mais bien une réalité, pour les agents de la Ville de Marseille en tout cas, ceux qui travaillaient à La Rose...

**Madame MASSE.-** Il n'y a jamais eu de souci !

**Monsieur RAVIER.-** Ah ! Il n'y a jamais eu de souci ! Mme MASSE est dans le déni !

*(Réflexions de l'intéressée)*

Pour Mme MASSE et pour le Parti Socialiste en général, l'insécurité est un sentiment, ce n'est pas une réalité. Eh bien, voilà ce que nous coûtent l'insécurité et surtout le fait de la nier. Alors la solution de facilité, c'est de déménager les locaux. Donc les locaux vont déménager et la violence avec. On déplacera le problème à Saint-Jérôme, parce qu'il s'agira toujours des mêmes "Marseillais", on va dire, qui vont se déplacer dans ces nouveaux locaux. Et ce n'est pas le fait qu'ils soient plus grands qui va atténuer quoi que ce soit. L'insécurité, ce sera désormais pour Saint-Jérôme et toujours pour les agents de la Ville. Donc on remercie là...

*(Mme MASSE poursuit ses réflexions)*

Si Mme MASSE veut bien avoir un minimum de politesse, si elle a appris ça à l'école privée où elle s'est rendue, on pourrait à un moment donné laisser le Maire s'exprimer avec un minimum d'attention !

Je disais donc que les problèmes vont se déplacer et qu'il n'y a donc plus aucune volonté de la part des pouvoirs publics ni de la Mairie de Marseille ni même de la Préfecture de vouloir débarrasser le quartier de La Rose de cette insécurité et de ces voyous.

Vous ne viendrez pas me dire, Mme MASSE et vous amis de Gauche, qu'il n'y a plus de service public ou qu'il n'y a pas de service public dans ces quartiers. Dans ces quartiers, il y a des services publics, mais ils sont obligés de partir en raison de l'insécurité. Il y a une Poste, il y a un Bureau Municipal de Proximité, même chose il y a un métro, il y a des magasins de proximité, mais qui ferment les uns après les autres, parce que vous êtes dans le déni ! Et dans quelques années, vous viendrez pleurnicher parce que : "Oh, mon Dieu ! Il n'y a pas de services publics !" Non, ce n'est pas qu'il n'y a pas, c'est qu'il n'y a plus. Il n'y en aura bientôt plus à La Rose comme il n'y a plus dans d'autres quartiers, parce que vous êtes dans le déni, vous et vos amis de l'UMP bien sûr ! Nous pouvons passer au vote sur ce rapport.

**Monsieur MARI.-** On ne peut pas parler sur le rapport ?

**Monsieur RAVIER.-** C'est trop tard ! Je vous ai proposé de prendre la parole tout à l'heure. Avant l'heure ce n'est pas l'heure, après l'heure ce n'est plus l'heure. Donc je mets ce rapport aux voix.

**LE RAPPORT N° 15-28531-DTBN - 15-129 7S EST ADOPTE A L'UNANIMITE**

**RAPPORT N° 15-28510-DSFP – 15-130 7S - DELEGATION GENERALE URBANISME AMENAGEMENT ET HABITAT - DIRECTION DE LA STRATEGIE FONCIERE ET DU PATRIMOINE - SERVICE DE L'ACTION FONCIERE – 13<sup>e</sup> arrondissement - Malpassé - Cession de deux emprises à la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole en vue de la création de la rue du Stade et de la requalification de la rue d'Entremont. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 15 jours)**

**Monsieur DUDIEUZERE, rapporteur.**- Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs, ce rapport a pour objet l'approbation de la cession de deux emprises à la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole en vue de la création de la rue du Stade et de la requalification de la rue d'Entremont.

La convention pour le Programme de Rénovation Urbaine du Vallon de Malpassé en date du 28 juillet 2010 prévoit une restructuration du quartier incluant notamment l'installation d'activités économiques, l'implantation d'équipements sociaux, la réhabilitation et la démolition-reconstruction de logements sociaux et la création de voies.

En ce qui concerne ce dernier objectif, la Communauté Urbaine doit réaliser la future rue du Stade Nord qui passe sur une partie de l'assiette foncière de 21 848 m<sup>2</sup> intégrant le stade de Malpassé et le terrain de basket en gestion de la Mairie de Secteur.

La Ville de Marseille a demandé l'avis à la Mairie de Secteur pour retirer ce terrain de basket de l'inventaire de nos équipements de proximité, afin de procéder à la cession du foncier au bénéfice de la Communauté Urbaine pour réaliser lesdits travaux. Par courrier en date du 3 septembre 2015, Monsieur le Sénateur Maire Stéphane RAVIER a confirmé son accord auprès de Monsieur le Sénateur Maire de Marseille Jean-Claude GAUDIN.

Monsieur le Maire, je vous demande de bien vouloir mettre ce rapport aux voix.

**Monsieur RAVIER.**- Merci, M. DUDIEUZERE. Y a-t-il des interventions ?

**Monsieur MARI.**- Monsieur le Maire, merci de me donner la parole, vous ne me l'avez pas donnée sur le rapport précédent.

**Monsieur RAVIER.**- Je vous l'ai déjà donnée cinq ou six fois, c'est déjà bien !

**Monsieur MARI.**- En plus, c'était pour vous faire un petit cadeau, Monsieur le Maire. Comme c'est l'époque de Noël, je voulais vous faire un petit cadeau, je pensais que...

**Monsieur RAVIER.**- Vous êtes plein de cadeaux en ce moment !

**Monsieur MARI.**- Monsieur le Maire, comme vous êtes un parlementaire et que vous connaissez très bien la loi, vous savez que vous êtes en cumul depuis hier soir. Donc je pensais que vous n'alliez pas tromper vos électeurs et que vous alliez démissionner du poste de Maire de Secteur, donc j'avais trouvé un petit cadeau, comme c'était Noël, réalisé en un petit livre qui s'appelle "Délinquance et criminalité à Marseille : fantasmes et réalités", rédigé par un sociologue très connu, Laurent Muchielli. Je voulais donc vous l'offrir, Monsieur le Maire, comme ça vous pourrez le lire auprès du sapin. Il y a une comparaison des cinq plus grandes villes de France, avec les chiffres du Ministère de l'Intérieur. Cela ne m'a pas coûté cher, Monsieur le Maire !

**Monsieur RAVIER.**- Voilà comment on traite la délinquance à Marseille, un livret !

**Monsieur MARI.**- De toute façon, cela m'a coûté 2,50 euros !

**Monsieur RAVIER.**- Je suis tout à fait disposé à vous les rembourser. C'est ça, la délinquance à Marseille ? Cela se résume par ça ?

**Monsieur MARI.**- Vous le lirez !

**Monsieur RAVIER.**- Il y a une comparaison, donc on parle aussi d'autres communes et cela tient en ça. Cela n'est pas étonnant que l'on soit dans cette situation alors. Je ne vous garantis pas de le lire tout de suite, je le lirai demain dans le train, cela m'évitera d'envoyer des textos à tous. Donc nous passons au vote.

**LE RAPPORT N° 15-28510-DSFP - 15-130 7S EST ADOPTE A L'UNANIMITE**

**Rectificatif valant substitution reçu par courriel lundi 7-12-2015**

**RAPPORT N° 15-28469-DSFP – 15-131 7S - DELEGATION GENERALE URBANISME AMENAGEMENT ET HABITAT - DIRECTION DE LA STRATEGIE FONCIERE ET DU PATRIMOINE - SERVICE DE L'ACTION FONCIERE – 13<sup>e</sup> arrondissement - Château-Gombert - Boulevard René Chaillan - Cession d'un terrain nu à la Société Eiffage Immobilier - Prorogation de la promesse unilatérale de vente en date du 11 octobre 2013. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 15 jours)**

**Monsieur DUDIEUZERE, rapporteur.**- Monsieur le Maire, chers collègues, ce rapport a pour objet l'approbation de la cession d'un terrain nu à la société Eiffage Immobilier Méditerranée, ainsi que de la prorogation de la promesse unilatérale de vente en date du 11 octobre 2013.

En effet, par délibération du 17 juin 2013, le Conseil Municipal a approuvé la cession à la société Eiffage Immobilier Méditerranée d'un terrain nu, cadastré à Château-Gombert, d'une superficie d'environ 4 265 m<sup>2</sup>, sis boulevard René Chaillan, 13<sup>e</sup> arrondissement, donc à côté de la caserne de Marins-Pompiers de Château-Gombert, en vue de la réalisation d'une opération immobilière de 55 logements.

En 2014, la Ville de Marseille a accordé à Eiffage Immobilier Méditerranée un permis de construire pour la réalisation de la résidence du domaine de l'Estela. Ce permis ayant fait l'objet d'un recours au contentieux, le délai de la promesse unilatérale de vente pour la cession de terrain arrive à son terme dans quelques jours, le 23 décembre 2015. La Ville de Marseille demande la prorogation de ladite promesse de vente jusqu'au 23 juin 2017. Il s'agit donc, pour notre Conseil, de se prononcer sur cette demande de prorogation.

Avant de mettre ce rapport aux voix, je voudrais faire juste un petit rappel concernant ce quartier, puisque nous en avons déjà parlé ici, nous sommes régulièrement interpellés sur ce terrain par les habitants et les commerçants, par des parents d'élèves, par les directeurs et directrices d'école sur ce quartier de Château-Gombert, qui était encore un petit paradis, il y a quelques années, et qui est en train de se transformer en véritable cauchemar, vu justement l'urbanisation, pour ne pas dire même la bétonisation de ce quartier, avec des immeubles qui poussent comme des champignons partout et avec malheureusement des équipements publics qui ne suivent pas, que ce soit les crèches, les écoles, les équipements sportifs.

Les trois écoles, que ce soit celle d'Athéna, celle de La Parade ou celle de Durbec, sont complètement saturées. Et en ce qui concerne les routes, là aussi la U 372 notamment, qui est prévue sur les plans, n'a toujours pas vu le jour. Et c'est un quartier qui se retrouve complètement saturé, il faudra bientôt une heure pour traverser le village de Château-Gombert. C'est un quartier qui est toujours en train de s'étouffer complètement.

Donc nous demandons encore une fois à la Mairie centrale de stopper les permis de construire, d'arrêter l'urbanisation de ce quartier et de réaliser au plus vite les équipements publics qui sont prévus et notamment les routes. Monsieur le Maire, je vous demande de bien vouloir mettre ce rapport aux voix.

**Monsieur RAVIER.**- Merci, M. DUDIEUZERE. Y a-t-il des interventions ?

**Madame PONCET-RAMADE.**- Monsieur le Maire, il s'agit bien d'un terrain que la Ville a vendu à la société Eiffage Immobilier Méditerranée, mais le permis de construire a fait l'objet d'un recours. Ce recours, nous n'en connaissons pas la teneur, il dure depuis deux ans. Pourquoi commencer des travaux de servitudes de passage à un terrain à construire alors que nous ne sommes pas sûrs que ce terrain sera constructible ? Je pense qu'il ne faut pas vendre la peau de l'ours avant de l'avoir tué. Et je réaffirme ma proposition : à terrain municipal, projet municipal ; à terrain privé, projet privé. Et je ne vois pas pourquoi la Ville de Marseille laisserait faire des travaux sur un terrain qui est destiné à construire quelque chose. On saute toujours à travers les échelons et on se retrouve dans l'illégalité la plus absolue.

**Monsieur RAVIER.**- Merci, Mme PONCET-RAMADE. Vous savez, c'est une habitude à la Ville de Marseille et au-delà puisque les coups de force, on connaît, jusqu'à l'élection du Président de la Métropole. Il y a des recours, il y a des procédures qui sont engagées et puis les Républicains s'assoient dessus, comme d'habitude, mais ce ne sont pas les seuls. Pour le coup, là encore il y a l'union, qui n'a rien de sacré et qui s'assoit sur les lois, sur les décisions du Tribunal administratif. C'est malheureusement devenu une habitude de cette Municipalité.

Je mets ce rapport aux voix puisque j'ai parlé et que je suis le dernier à parler. Il faut demander la parole avant, je vous la donnerai bien volontiers.

**LE RAPPORT N° 15-28469-DSFP - 15-131 7S EST REJETE A LA MAJORITE DES VOTANTS**

*(Vote "pour" du groupe "Marseille en avant", vote "contre" du groupe "Marseille Bleu Marine", du groupe Parti*

*Socialiste / Europe Ecologie – Les Verts, et des élus Front de Gauche.)*

**RAPPORT N° 15-28466-DSFP – 15-132 7S - DELEGATION GENERALE URBANISME AMENAGEMENT ET HABITAT - DIRECTION DE LA STRATEGIE FONCIERE ET DU PATRIMOINE - SERVICE ACTION FONCIERE – 14<sup>e</sup> arrondissement - Les Arnavaux - Rue Jean Queillau - Cession d'un terrain nu à la société SOGEPROM - Prorogation de la promesse unilatérale de vente en date du 1<sup>er</sup> décembre 2014. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 15 jours)**

**Monsieur MAGGIO, rapporteur.-** Monsieur le Maire, chers collègues, ce rapport a pour objet la cession d'un terrain nu à la société Sogeprom.

Ce terrain situé rue Jean Queillau, dans le 14<sup>e</sup> arrondissement, devait être cédé dans le but de réaliser une opération immobilière de 40 logements sociaux, mais cela a fait l'objet de plusieurs recours de la part de riverains, ceux-ci considérant à juste titre que les infrastructures et les équipements ainsi que l'emplacement ne s'y prêtaient pas. Par conséquent, la société Sogeprom demande la prorogation de la promesse de vente initiale afin de prendre en compte les délais de procédure liés aux contentieux engagés contre le permis de construire.

Monsieur le Maire, je vous prie de bien vouloir mettre ce rapport aux voix.

**Monsieur RAVIER.-** Merci, M. MAGGIO. Y a-t-il des interventions ?

**Monsieur MARI.-** Monsieur le Maire, je suppose que comme d'habitude s'agissant de logement social, vous allez voter contre, avec l'ensemble de votre groupe. Je voudrais simplement vous faire une proposition, puisque le constat que vous faites, c'est que les habitants de ce secteur refusent que l'on ait de plus en plus de logements sociaux et souhaitent une meilleure répartition sur l'ensemble de la ville de Marseille. Donc vous aurez tout le loisir, au prochain Conseil Municipal, de voter les amendements du groupe Socialiste puisque sur deux opérations immobilières, une sur le 9<sup>e</sup> arrondissement et une autre sur le 8<sup>e</sup>, nous proposons au Maire de Marseille de revoir l'opération avec 25 % de logements sociaux. J'ose donc espérer que vous voterez ces amendements du groupe Socialiste, qui vont dans le sens de l'intérêt général des populations du 13-14 : une meilleure mixité sociale, une meilleure répartition sur l'ensemble des arrondissements de la ville.

**Monsieur MAURY.-** Vous savez, M. MARI, ce que vous a dit M. GAUDIN ce matin à la conférence des Présidents. Donc, pour dire des bêtises, ce n'est pas la peine !

**Monsieur MARI.-** Donc, vous ne les voterez pas.

**Monsieur RAVIER.-** Nous vous ferons savoir en temps et en heure ce que nous comptons faire. Si la construction de logements sociaux annoncée dans le 8<sup>e</sup> arrondissement était un engagement à ce que nous, dans notre secteur, nous en ayons moins, mais il ne s'agit pas du tout de cela. Je ne souhaite pas non plus que la ville de Marseille devienne un immense logement social. Je ne souhaite pas que l'on subisse dans les quartiers Sud ce que l'on subit, nous, dans les quartiers Nord. Mais il est vrai en tout cas qu'en ce qui nous concerne, nous avons rempli notre mission, même plus que notre mission, car plus de 40 % des logements de ce secteur sont déjà des logements sociaux. Stop ! C'est bon ! Arrêtons le massacre !

De plus, ces nouvelles constructions se font dans les nouveaux quartiers qui jusqu'à présent étaient des havres de paix et de nature. Alors j'aurais aimé que Mme CORDIER puisse porter la voix, au moins porter le fer sur ce point-là, que de défendre les derniers poumons verts de ce secteur, qui sont malheureusement engloutis par le béton et qui font de véritables horreurs sur les hauteurs du Merlan. C'est abominable, c'est affreux, c'est moche. Et j'espère que les populations, puisque le vin est tiré il va falloir le boire, respecteront enfin l'effort considérable qui est fait par les contribuables, car ce sont eux qui payent.

Et si encore cela servait nos arrondissements ! Parce que lorsqu'il y a des logements sociaux du côté de Château-Gombert, au groupe Naturalys, face au collège Malraux, eh bien, on nous envoie une quarantaine de familles de La Savine. Mais ces familles de La Savine peut-être auraient-elles eu besoin d'un peu d'iode et qu'elles soient relogées dans le 8<sup>e</sup> arrondissement ou dans le 7<sup>e</sup>. Mais non, c'est toujours dans les 13-14 qu'on les relogé et à Château-Gombert. Et ça, c'est une décision du Maire de Marseille, en tout cas de Mme FRUCTUS, car effectivement il a délégué à Mme FRUCTUS. Et avec Mme FRUCTUS, on est servi ! Ça, c'est clair.

Donc nous sommes de très bons élèves dans ce domaine, de trop bons élèves et nous avons le soutien de l'ensemble des CIQ, qui sont apolitiques, ce n'est pas Mme CORDIER qui me contredira, car ils sont d'accord sur le fait que 40 % c'est largement dépassé et le bétonnage ça suffit ! Et la pauvreté chez nous ça suffit ! Puisque vous fabriquez des pauvres, eh bien, autant que vous les preniez, surtout lorsque vous les

faites venir de bien loin. Nous avons assez de problèmes avec le système économique qui plonge nos compatriotes dans de grandes difficultés. C'est vers eux qu'il faut se tourner d'abord. Et nous sommes obligés de construire des logements sociaux parce que vous accueillez toute la misère du monde ! Donc ça suffit ! Donc effectivement, nous voterons contre. Je mets ce rapport aux voix.

**LE RAPPORT N° 15-28466-DSFP - 15-132 7S EST REJETE A LA MAJORITE DES VOTANTS**

*(Vote "contre" du groupe "Marseille Bleu Marine", vote "pour" du groupe "Marseille en avant", et des élus Front de Gauche, abstention du groupe Parti Socialiste / Europe Ecologie – Les Verts.)*

**RETIRÉ DE L'ORDRE DU JOUR DU CONSEIL MUNICIPAL**

**RAPPORT N° 15-28488-SPU - 15-133 7S - DELEGATION GENERALE URBANISME AMENAGEMENT ET HABITAT - SERVICE PROJETS URBAINS – Convention tripartite n°2 de remise d'ouvrages et convention tripartite n°2 de superposition d'affectation de la rocade L2 de Marseille entre la Société de la Rocade L2, la Ville de Marseille et la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole.**

**RAPPORT N° 15-28563-DAH – 15-134 7S - DELEGATION GENERALE URBANISME AMENAGEMENT ET HABITAT - DIRECTION DE L'AMENAGEMENT ET DE L'HABITAT - SERVICE DU LOGEMENT ET DE L'URBANISME – Participation financière de la Ville à la Société Anonyme d'Economie Mixte Adoma pour le fonctionnement du parc relais Adoma Marseille - Approbation de l'avenant n°1 et son annexe financière n°1 à la convention cadre n°2015-80170, relatif au fonctionnement du parc relais Adoma Marseille. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 15 jours)**

**Monsieur MAGGIO**, *rapporteur*. - Monsieur le Maire, chers collègues, ce rapport a pour objet l'approbation d'un avenant à la convention entre la Ville de Marseille et la société Adoma dans le cadre de la mise à disposition de logements d'urgence et d'insertion. Adoma souhaite compléter son dispositif initial des Jardins de l'Espérance de 10 logements supplémentaires en diffus dans son parc de résidences sociales. Cela permettra le relogement de personnes évacuées des immeubles du centre-ville relevant de l'habitat indigne et dégradé. Les propriétaires de ces mêmes logements seront censés prendre en charge les frais de logement temporaire.

Monsieur le Maire, je vous prie de bien vouloir mettre ce rapport aux voix.

**Monsieur RAVIER.**- Merci, M. MAGGIO. Et c'est pour qui la misère ? Et c'est pour qui les difficultés ? Mme BERNASCONI se décharge et nous refile la patate chaude, ou Mme NARDUCCI. Et Mme BIAGGI. La fusion ! Y a-t-il des interventions ?

**Monsieur JOHSUA.**- Monsieur le Maire, c'est quand c'est difficile qu'il faut avoir du courage. Alors vous avez dit tout à l'heure que je ne changeais pas vu mon grand âge.

**Monsieur RAVIER.**- Votre grande expérience !

**Monsieur JOHSUA.**- Merci, Monsieur le Maire. Il s'avère que j'ai été très ébranlé par vos déclarations ainsi que celles de votre chef de file sur les racines Chrétiennes de notre pays. Vous savez que ce sont des choses que je ne connais pas très bien, alors vous savez ce que j'ai fait ? Je me suis adressé directement à des gens qui connaissent. J'ai été à l'enterrement d'un mai commun avec Monseigneur PONTIER et je lui ai posé la question. "Ecoutez, moi, je suis un juif mécréant, mais on me dit que mon pays est plutôt Chrétien. Qu'est-ce que vous en pensez, Monseigneur ?" Il m'a dit, le saint homme, qu'il fallait aller aux sources, c'est-à-dire aux Evangiles, et il m'a dit : "Le jour où vous verrez M. RAVIER, puisqu'il parle de Chrétienté..., dites-lui la chose suivante." Et comme je sais que votre culture religieuse est bien plus importante que la mienne, vous comprendrez facilement de quoi il s'agit. "*Quand le Fils de l'homme viendra dans sa gloire...*"

**Monsieur RAVIER.**- Mais qu'est-ce que cela a à voir avec nous ?

**Monsieur JOHSUA.**- Ça parle de vous ! "*...Il placera les brebis à sa droite...*"  
*(Diverses réflexions simultanées)*

**Monsieur JOHSUA.**- Je n'ai pas beaucoup parlé, laissez-moi terminer, s'il vous plaît !  
*"...et les chèvres à sa gauche. Alors le Roi dira à ceux qui seront à sa droite : ... recevez en héritage le royaume... Car j'avais faim et vous m'avez donné à manger ; j'avais soif et vous m'avez donné à boire ; j'étais un étranger et vous m'avez accueilli ; j'étais nu et vous m'avez habillé ; j'étais malade et vous m'avez visité ;*

*j'étais en prison et vous êtes venu jusqu'à moi."*

**Monsieur RAVIER.-** Et TAUBIRA m'a libéré, non ?

**Monsieur JOHSUA.-** Et il termine comme ça, ça parle de vous, M. RAVIER !

*"Je vous le dis, chaque fois que vous ne l'avez pas fait à l'un de ces petits, à moi non plus vous ne l'avez pas fait." "Et ils s'en iront, ceux-ci au châtement éternel, et les justes, à la vie éternelle." J'espère pour vous, M. RAVIER, que vous militez tous les jours pour votre salut éternel !*

**Monsieur RAVIER.-** Amen ! Mon père ! Euh, M. JOHSUA ! J'en ai rêvé et Samy l'a fait : nous lire les Evangiles dans les loges de la Mairie de Secteur, il fallait quand même le faire !

**Monsieur MAURY.-** Forcément, cela a été un séminaire !

**Monsieur RAVIER.-** C'est vrai que cela a été un séminaire. Cela a été aussi un hôpital. Je ne sais pas de quoi on se rapproche le plus aujourd'hui ici !

Mais j'ai été scout. Monseigneur PONTIER, vous savez, ce n'est pas non plus la vérité révélée. Chacun sa référence, moi je me souviens des paroles de Jean-Paul II : "France, fille aînée de l'Eglise qu'as-tu fait (des promesses) de ton baptême ?" Je préfère me référer à ce saint homme-là, qui, lui, est Saint.

Alors, si vous souhaitez, vous, M. JOHSUA, de façon très personnelle et très individuelle, donner à boire à celui qui a soif, donner à manger à celui qui a faim, donner un toit à celui qui n'en a pas, libre à vous de le faire ! Vous vous êtes d'ailleurs engagé à le faire lorsque la déferlante migratoire a ébranlé la classe politique. Nous attendons toujours de savoir qui et combien vous en avez accueilli. Mais sachez que dans les Evangiles il n'est nullement demandé que la France soit le Christ des nations, que la France accueille toute la misère du monde. Chacun doit prendre sa part. Nous avons accueilli, nous, durant ces trente dernières années au moins 15 millions d'étrangers démunis de tout...

*(Réflexion du groupe Marseille en Avant)*

**Monsieur RAVIER.-** Oui, je sais que dans les quartiers où vous habitez, M. MIRON et M. AIRAUDO, on n'en voit pas beaucoup ! Mais un rapport du Sénat, réalisé par de hauts fonctionnaires, même pas par des élus, nous apprend –enfin, moi ça ne m'apprend rien, cela fait des années que nous le répétons– que 91 % des étrangers qui se rendent dans notre pays sont démunis de tout, déjà de contrat de travail, ils seront donc les nouveaux clients de Pôle Emploi, qu'il faudra loger, qu'il faudra soigner, etc.

Et ça, c'était avant la déferlante de ceux que vous appelez "réfugiés" et ce qu'il est juste d'appeler "clandestins" et pour certains, des terroristes.

Alors, nous n'avons pas de leçon de charité à recevoir, M. JOHSUA. Nous sommes exemplaires dans ce domaine, nous sommes le pays le plus accueillant et le plus généreux du monde. Mais tout à une limite. J'invite, moi, celles et ceux qui veulent trouver l'eldorado à se rendre dans les pays du Golfe, par exemple, où l'argent coule à flots, où l'on peut trouver, parce l'immigration dans notre pays vient essentiellement de pays de confession ou de culture, on va dire, musulmane. J'espère ne pas tomber sous le coup de la loi, parce que dès que l'on dit musulman, dans ce pays, on est déjà sous les feux des caméras. Eh bien, ils pourront aussi y trouver les mêmes traditions, la même histoire, le même culte, la même langue.

Et c'est pourtant vers ce pays, ce vieux pays gaulois que l'on vient trouver refuge, cet ancien pays dont on disait qu'il était un vilain colonisateur et où l'on vient encore trouver refuge. Et si encore on nous disait merci ! Eh bien, ce n'est pas le cas.

Alors, charité bien ordonnée... là aussi, rendons à César ce qui est à César et à Dieu ce qui est à Dieu, c'est que disent aussi les Evangiles, et aussi : charité bien ordonnée commence par soi-même. Eh bien, moi, je vous invite à commencer par les nôtres, avant de s'occuper des autres. J'ai dit. Comme on dit, mais pas à l'Eglise.

**Monsieur MARI.-** Je ne pense qu'ils vous ont accepté dans ces cercles-là !

**Monsieur RAVIER.-** Oh non, dans ces cercles-là je ne préfère pas y entrer. Nous ne sommes plus des hommes libres, vous savez ce que c'est. Je ne me renie pas, moi. On peut mettre ce rapport aux voix.

#### **LE RAPPORT N° 15-28563-DAH - 15-134 7S EST REJETE A LA MAJORITE DES VOTANTS**

*(Vote "contre" du groupe "Marseille Bleu Marine", vote "pour" du groupe "Marseille en avant", du groupe Parti Socialiste / Europe Ecologie – Les Verts, et des élus Front de Gauche.)*

**RAPPORT N° 15-28447-DAH – 15-135 7S - DELEGATION GENERALE URBANISME AMENAGEMENT ET HABITAT - DIRECTION DE L'AMENAGEMENT ET DE L'HABITAT – Programme de Renouveau Urbain Saint-Barthélémy - Picon - Busserine - Approbation de l'avenant n°1 à la convention de financement n°10-0430 du protocole de préfiguration du PRU Saint-Barthélémy – Picon -Busserine entre la Ville et le GIP Marseille Rénovation Urbaine. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 15 jours)**

**Monsieur MAGGIO**, *rapporteur*.- Monsieur le Maire, chers collègues, ce rapport a pour objet l'approbation de l'avenant n° 1 à la convention pluriannuelle de financement entre la Ville et le GIP MRU pour le protocole de préfiguration du PRU Saint-Barthélémy.

Cet avenant a pour objet, d'une part, l'adaptation à la convention financière initiale en n'exigeant pour le versement du solde de la subvention municipale que les seuls états récapitulatifs des dépenses réglées et, d'autre part, la prorogation de la convention jusqu'au 31 décembre 2016 afin de solder financièrement certains travaux engagés tardivement.

Monsieur le Maire, voulez-vous bien mettre ce rapport aux voix ?

**Monsieur RAVIER**.- Je veux bien. Merci, M. MAGGIO. Y a-t-il des interventions ? (*Aucune intervention*)

Je mets donc aux voix ce rapport.

**LE RAPPORT N° 15-28447-DAH - 15-135 7S EST REJETE A LA MAJORITE DES VOTANTS**

(Vote "contre" du groupe "Marseille Bleu Marine", vote "pour" du groupe "Marseille en avant", du groupe Parti Socialiste / Europe Ecologie – Les Verts, et des élus Front de Gauche.)

**RAPPORT N° 15-28458-DAH – 15-136 7S - DELEGATION GENERALE URBANISME AMENAGEMENT ET HABITAT - DIRECTION DE L'AMENAGEMENT ET DE L'HABITAT – Programme de Renouveau Urbain Saint-Paul - Approbation de l'avenant n°5 à la convention d'opération avec l'ANRU, de l'avenant n°8 à la convention pluriannuelle de financement n°07/1061 entre la Ville et le GIP MRU et de l'avenant 2 à la convention pluriannuelle de financement entre la Ville, le GIP MRU et la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 15 jours)**

**Monsieur MAGGIO**, *rapporteur*.- Monsieur le Maire, chers collègues, il nous est proposé dans ce rapport d'approuver trois avenants dans le cadre du PRU Saint-Paul.

L'avenant n° 5 à la convention d'opération pour le PRU, qui porte, d'une part, sur la correction des dates limites des demandes de solde et d'acompte, et, d'autre part, sur la mise à jour des plannings prévisionnels des opérations.

L'avenant n° 8 à la convention entre la Ville et le GIP, qui vise à prendre en compte un ajustement à la hausse du montant total subventionnable.

Et enfin, l'avenant n° 2 à la convention pluriannuelle de financement entre la Ville, le GIP MRU et la Région PACA, pour prendre acte de ces évolutions.

Monsieur le Maire, merci de bien vouloir mettre ce rapport aux voix.

**Monsieur RAVIER**.- Merci, M. MAGGIO. Y a-t-il des interventions ? (*Aucune intervention*)

Je mets donc aux voix ce rapport.

**LE RAPPORT N° 15-28458-DAH - 15-136 7S EST REJETE A LA MAJORITE DES VOTANTS**

(Vote "contre" du groupe "Marseille Bleu Marine", vote "pour" du groupe "Marseille en avant", du groupe Parti Socialiste / Europe Ecologie – Les Verts, et des élus Front de Gauche.)

**RAPPORT N° 15-28463-DAH – 15-137 7S - DELEGATION GENERALE URBANISME AMENAGEMENT ET HABITAT - DIRECTION DE L'AMENAGEMENT ET DE L'HABITAT – Approbation de l'avenant n°3 à la convention pluriannuelle de rénovation urbaine de Saint-Joseph, de l'avenant n°5 à la convention pluriannuelle de financement Ville - GIP MRU et de l'avenant n°2 à la convention pluriannuelle Région - GIP MRU. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 15 jours)**

**Monsieur MAGGIO**, *rapporteur*.- Monsieur le Maire, chers collègues, ce rapport a pour objet l'approbation de trois avenants aux conventions pluriannuelles initiales concernant le PRU Saint-Joseph.

L'avenant n° 3 à la convention pluriannuelle signée avec l'ANRU a pour objet de proroger les dates limites des demandes d'acomptes et de solde, de prendre en compte les évolutions du projet de construction, le positionnement des opérateurs d'Action Logement et, enfin, d'actualiser le calendrier des opérations.

L'avenant n° 5 à la convention de financement Ville-GIP a pour objet de prendre en compte la nouvelle répartition financière suite aux évolutions de la convention ANRU.

Et pour finir, ces avenants ont tous pour objet de proroger la validité des conventions initiales respectives jusqu'au 31 décembre 2018. Monsieur le Maire, je vous prie de bien vouloir mettre ce rapport aux voix.

**Monsieur RAVIER.-** Merci, M. MAGGIO. Y a-t-il des interventions ?

**Madame PONCET-RAMADE.-** Monsieur le Maire, votre groupe au Conseil Municipal vote contre les règlements de travaux effectués, je ne comprends pas. Il y a là trois projets ANRU sur lesquels nous nous prononçons sur les travaux en cours d'achèvement. C'est payé en partie par l'Etat et très partiellement par la Ville de Marseille et très partiellement par la Communauté Urbaine. C'est l'Etat qui paye la rénovation d'un habitat dégradé, les travaux sont faits, il faut payer ! Sinon on met les entreprises en faillite. Je ne comprends pas pourquoi vous votez contre.

**Monsieur MAGGIO.-** Mme PONCET-RAMADE, c'est l'Etat qui paie, ça, c'est la première des choses, mais il y a une partie qui est de la poche de la Ville de Marseille. Alors, ne dites pas de bêtise, c'est le contribuable marseillais qui paie !

**Monsieur MARI.-** Vous n'avez pas la parole !

**Madame PONCET-RAMADE.-** Je ne permets pas de dire des bêtises !

*(Echange de propos simultanés)*

**Monsieur RAVIER.-** On va laisser Mme PONCET-RAMADE terminer et ensuite M. MAGGIO répondra s'il le souhaite.

**Madame PONCET-RAMADE.-** Pendant tout le dernier mandat, j'ai participé aux commissions ANRU, et avec moi les autres participants peuvent témoigner. Il y a des travaux de rénovation sur un habitat dégradé. Je ne parle pas des nouvelles constructions, je parle de rénovation. Nous devons les faire, nous devons les payer, nous ne pouvons pas laisser les occupants avec des fenêtres qui laissent passer l'air, avec des toitures qui laissent passer l'eau, avec des ascenseurs en panne, etc. Il y a des travaux qui ont été commandés et qui ont été réalisés, maintenant il faut les payer, sinon on met les entreprises en faillite.

**Monsieur MAGGIO.-** Mme PONCET-RAMADE, je vais être bref. Vous qui avez fait fusion avec eux hier soir, parce qu'en fait, un retrait c'est une fusion, contrairement à ce que j'ai pu entendre sur les comptes tweeters, ça et là.

*(Echange de propos simultanés)*

**Monsieur MAGGIO.-** M. MARI, un retrait c'est une fusion !

**Monsieur RAVIER.-** C'est même plus efficace qu'une fusion !

**Monsieur MAGGIO.-** Mme PONCET-RAMADE, vous auriez été bien inspirée d'écouter ce qu'a déclaré Mme Rachida DATI au micro de Jean-Jacques BOURDIN la semaine dernière ou il y a une dizaine de jours. Elle a dit que vous devriez vous aussi...

**Monsieur RAVIER.-** Si Mme Rachida DATI était sarkosyste, ça se saurait ! Un coup elle l'est, un coup elle ne l'est pas, elle est surtout Rachida DATI !

**Monsieur MAGGIO.-** Tout le monde peut en prendre de la graine. Mme Rachida DATI a déclaré que la rénovation urbaine ne servait strictement à rien ! Donc avant de soutenir ces projets, Mme PONCET-RAMADE, vous devriez écouter tous les sons de cloche !

*(Echange de propos simultanés)*

**Monsieur MAGGIO.-** Oui, mais elle est quand même à Droite, que je sache, ce n'est pas sa spécialité. Et je vais vous dire une chose, elle a aussi déclaré que la rénovation urbaine ne sert à rien si l'on ne contrôle pas l'action des personnes qui résident dans ces immeubles, tout simplement, parce que ces déclarations ont eu lieu au lendemain des attentats et il faut savoir que certaines de ces cités sont très communautarisées. Je pense notamment à la cité des Oliviers, bâtiment A. Voilà !

*(Echange de propos simultanés)*

**Monsieur MAGGIO.-** Mme PONCET-RAMADE, si l'on rénove ces immeubles et que l'on remet les mêmes personnes à l'intérieur, cela ne sert strictement à rien. Dites-le vous !

*(Echange de propos simultanés)*

**Monsieur MAGGIO.-** Mais oui ! C'est toujours la faute à quelqu'un d'autre ! En tout, cas c'est nous qui payons et c'est vous, ce sont vos majorités, parce que j'appelle ça "vos majorités", votre espèce de bloc majoritaire qui somme aux Marseillais de régler la facture. Donc on s'abstiendra de vos leçons. Et je vous invite à écouter des sons de cloche différents, parce quelquefois on n'entend pas toujours la même chose, même au sein du même parti politique. Je vous remercie, Monsieur le Maire.

**Monsieur RAVIER.-** M. MARI ? Non ?

Là, Mme PONCET-RAMADE, vous avez choisi d'intervenir sur le projet le plus emblématique de ce gaspillage et de cette bonne conscience que l'on veut se donner quand on est responsable politique, parce que sur celui-là, je ne lasse pas d'en raconter !

**Monsieur MARI.** Allez ! Comme GAUDIN !

**Monsieur RAVIER.-** Oui, mais ça, je le raconterai jusqu'à mon dernier souffle ! Ça, c'est la cerise sur le gâteau, la cerise sur le makrout, c'est le pompon celui-là !

Quelques semaines après notre élection ici, je me suis rendu au Centre de Sainte-Marthe et le Préfet de Région, un homme qui a été récompensé pour son travail ô combien sérieux en étant nommé Préfet de Police à Paris, ce qui constitue pour un Préfet vraiment le couronnement, lui-même entame la réunion. Il devait penser que c'était encore M. HOVSEPIAN qui était là, il n'avait pas dû me voir. Et il s'est exprimé, il a commencé la réunion avec Mme FRUCTUS, avec Mme LAJUS, et tout le gratin.

Et Monsieur le Préfet de dire : "Je suis très inquiet, c'est le programme de rénovation qui nous coûte le plus cher de tous les programmes par logement, 180 000 euros par logement, parce qu'il y a plus d'amiante là qu'ailleurs. Et nous avons constaté une organisation clanique –et là, je pose la question à Mme CORDIER, peut-être va-t-elle pouvoir me renseigner, me dire si cela a évolué– : les Gitans ont chassé les Maghrébins." Je vous le dis tel que cela a été annoncé par le Préfet CADOT, quand même. "Nous avons rencontré le chef de la communauté des Gitans, qui est d'accord pour faire venir d'autres familles dans le quartier du Vieux Moulin, mais à condition qu'elles soient Gitanes." Alors, moi j'attendais les mesures prises ou à prendre pour changer la donne. Eh bien, elles ne sont pas venues. Voilà, cela a été un constat, navré, mais qui n'a pas été suivi d'une volonté, encore moins de volontarisme pour changer la situation.

Et nous sommes allés sur place. Et Mme FRUCTUS, dans un élan de sincérité mal maîtrisée, se penche vers moi et me dit...

**Monsieur MARI.-** Elle dit que ce n'est pas vrai !

**Monsieur RAVIER.-** Mais elle ment ! Il n'y a qu'à l'observer lorsque je lui ressors pour la cent-cinquantième fois cette anecdote ; on sent qu'elle est fébrile. Donc elle me dit : "On ne peut pas laisser ces personnes dans cette situation." Je lui réponds : "Humainement, non." Et elle-même d'ajouter : "Mais cela ne servira à rien. Non, cela ne servira à rien."

Et nous avons visité les strates. Là, je regarde un immeuble qui aurait dû être flambant neuf et qui ne l'était pas, mais qui était quand même assez différent des autres, et je demande au bailleur combien d'années a cet immeuble. Il me dit : "Deux ans et dans quelques années il faudra lancer un nouveau programme de rénovation." Voilà la vérité ! Et il a même ajouté : "Et demain on revient parce qu'il y a une famille qui a transformé un box en une pizzeria." Ils font cuire les pizzas !

Voilà la vérité de votre politique de rénovation urbaine, qui s'arrête à l'inauguration, on coupe le ruban, il y a des caméras : "Voyez comme nous savons prendre en compte le désarroi, la misère, et comme nous faisons un effort considérable." Oui, un effort considérable, mais puisque nous faisons un effort considérable, il faut veiller à ce qu'ensuite cet effort soit respecté. Mais ensuite tout le monde regagne sa maison, sa villa, comme Mme FRUCTUS, ou sa résidence bien à l'abri derrière des grilles et des caméras, et dont les enfants vont à l'école privée.

Voilà la réalité ! C'est que vous vous donnez bonne conscience à grands coups de milliards d'euros payés par le contribuable, une politique qui est critiquée non seulement par Mme DATI, mais qui en est aussi coresponsable, car elle l'a portée elle aussi cette politique, mais par des organismes tout à fait indépendants comme la Cour des Comptes. Or on ne peut pas accuser la Cour des Comptes d'être proche du Front National ! Parce que la Cour des Comptes, à un moment donné, prend la réalité des choses.

Et vous vous refusez à prendre cette réalité en compte, parce qu'en réalité, dans le concret, eh bien, ces poches-là constituent vos derniers j'allais dire bastions, vos dernières poches électorales. Vous distribuez l'argent public, d'une manière ou d'une autre, pour vous donner bonne conscience et pour acheter encore un peu quelques bulletins électoraux.

Eh bien, nous, nous sommes cohérents. La rénovation urbaine, pourquoi pas ? Moi, j'ai grandi en face, ce n'était pas des logements sociaux, mais aujourd'hui c'est complètement saccagé de l'intérieur, et j'y vais régulièrement, saccagé de l'intérieur ! Cela n'a pas été bombardé, il n'y a pas eu d'éruption volcanique ; ce sont des familles qui saccagent tout de l'intérieur. Les ascenseurs sont massacrés, les boîtes aux lettres défoncées, brûlées, les portes saccagées. Ce n'est pas l'effet du hasard, c'est l'effet de familles à qui on n'a pas expliqué, qui ne comprennent pas que l'environnement, ça se respecte.

Alors M. JOHSUA, je sais, a la recette miracle : il veut mettre des concierges. Mais il y a des concierges aux quatre coins de la cité ; ça s'appelle maintenant des "choufs" et des "charbonneurs". Voilà la réalité du terrain ! Mais vous ne voulez pas la prendre en considération ! Libre à vous ! Mais vous êtes à 17 % et nous à 45 ! Et Mme FRUCTUS ment !

Maintenant, on peut mettre ce rapport aux voix.

### **LE RAPPORT N° 15-28463-DAH - 15-137 7S EST REJETE A LA MAJORITE DES VOTANTS**

*(Vote "contre" du groupe "Marseille Bleu Marine", vote "pour" du groupe "Marseille en avant", du groupe Parti Socialiste / Europe Ecologie – Les Verts, et des élus Front de Gauche.)*

### **RAPPORT N° 15-28443-DAH – 15-138 7S - DELEGATION GENERALE URBANISME AMENAGEMENT ET HABITAT - DIRECTION DE L'AMENAGEMENT ET DE L'HABITAT – Convention n°14/1002 entre la Ville de Marseille, la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole (CUMPM) et le GIP Marseille Rénovation Urbaine permettant la réalisation par la CUMPM, dans le cadre des PRU, d'ouvrages entrant dans le champ des compétences de la Ville de Marseille - Approbation de l'avenant n°1. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 15 jours)**

**Monsieur MAGGIO**, *rapporteur*.- Monsieur le Maire, chers collègues, ce rapport a pour objet, dans le cadre des PRU, l'approbation de l'avenant n° 1 à la convention initiale passée entre la Ville de Marseille, la Communauté Urbaine et le GIP Marseille Rénovation Urbaine, permettant à la Ville d'autoriser la réalisation des ouvrages relevant de sa compétence par la Communauté Urbaine.

Cette convention décrit les modalités opérationnelles et financières de mise en œuvre des opérations de voiries et d'espaces publics, dans l'objectif d'en faciliter et accélérer la réalisation.

Elle détermine également des enveloppes globales que la Ville et la CUMPM consacrent à ces opérations, en laissant la possibilité d'adapter les plans de financement de chacune d'entre elles dans le respect de ces équilibres. Il est annoncé que, pour les projets les plus complexes, des opérations d'aménagement ont été créées et concédées à la SOLEAM, qui devient ainsi maître d'ouvrage pour la réalisation de voies et d'espaces publics, en lieu et place de la CUMPM.

Monsieur le Maire, je vous demande de bien vouloir mettre ce rapport aux voix.

**Monsieur RAVIER**.- Merci, M. MAGGIO. Y a-t-il des interventions ?

**Monsieur JOHSUA**.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, on a eu le même débat plusieurs fois, on ne va pas le reprendre encore une fois, je ne veux pas, bien que je sache par profession que c'est souvent la répétition... Mais on ne va pas le répéter encore une fois ici.

Je voudrais juste attirer votre attention sur une chose, Monsieur le Maire, et vous aussi, M. MAGGIO, pour une raison que vous reconnaîtrez de suite. Les corrélations ne sont pas raison, ça, je le sais bien, mais vous avez dit tout à l'heure incidemment, Monsieur le Maire, que vous alliez regarder avec précision les votes des bureaux dans notre secteur.

Eh bien, quand vous l'aurez fait, vous allez remarquer une chose, c'est qu'il y a eu, quand je vous ai entendu dire, vous ou vos collègues, qu'il y a eu une sur-mobilisation dans certains bureaux, et ce n'est pas le fait d'avoir fourni quoi que ce soit, comme je vous l'ai dit la dernière fois, les gens reçoivent les votes que vous émettez cinq sur cinq, et évidemment ils vous le rendent ! Donc après, ce n'est pas la peine d'aller pleurer sur le fait qu'il y a des gens qui considèrent que vous travaillez contre eux, ils vous ont battu dans ce vote, M. RAVIER !

**Monsieur RAVIER**.- Qu'est-ce que ça vient faire là, M. JOHSUA ?

**Monsieur JOHSUA**.- Je vais vous dire pourquoi. Parce que vous avez indiqué vous-même que ceux d'ici sont à 17 %, on est à 10, ce n'est pas à 14, mais au final, dans un vote qui effectivement était détestable dans son organisation générale, ça, c'est vrai, il n'empêche que nous savons une chose, c'est que quand les

gens ont à choisir pour votre politique ou non dans le 13-14, ils ont répondu "non" massivement, malgré les votes que vous émettez ici. Vous ne pouvez pas ne pas en tenir compte.

**Monsieur MAGGIO.-** D'abord, je voudrais vous répondre vite fait, M. JOHSUA, en vous conseillant de vous référer à une étude qui a été cautionnée et tweetée par M. MARI.

**Monsieur RAVIER.-** Alors, si c'est M. MARI, c'est mieux que les Evangiles !

**Monsieur MAGGIO.-** C'est une étude d'experts sur en fait le comportement des personnes qui votent Front National, donc il y a des experts pour ça. Cette étude a été réalisée par M. GOMBIN et M. CREPON, vous vous rappelez, M. MARI, et dans cette étude, il y a quand même des choses stupéfiantes de la part d'experts. Ils ont analysé les votes dans les 13<sup>e</sup> et 14<sup>e</sup> arrondissements, notamment pour les municipales, ils ont analysé les résultats bureau de vote par bureau de vote et ils se sont rendu compte qu'en fait les bureaux où le Front National était le plus fort, c'est dans les endroits, tenez-vous bien, M. JOHSUA, où autour il y a une majorité de gens qui ont des prénoms musulmans. Et cette étude a été cautionnée par M. MARI, c'est-à-dire que ce torchon qui a été publié par M. CREPON et M. GOMBERT

*(Réflexions de M. MARI et M. JOHSUA)*

**Monsieur RAVIER.-** Bravo, M. JOHSUA ! On applaudit M. JOHSUA ! L'union de la Gauche, ce n'est pas le bonheur !

*(Echange de propos simultanés)*

**Monsieur MAGGIO.-** Si c'était le Front National qui avait tenu ces propos, si c'était le Front National qui avait parlé de prénoms musulmans, M. MARI, on aurait entendu, cela aurait eu un retentissement international. Mais là, ce sont des experts sur l'extrême Droite. Mon meilleur ami s'appelle David, M. MARI : il est quoi alors ? Il est Juif ? Il est Musulman ou il est Catholique ?

C'est parce que vous avez cautionné cette étude. En tout cas, vous avez validé une chose puisque dans ces bureaux, le vote communautaire est très fort. Et vous le reconnaissez, M. JOHSUA.

J'en viens à la moralité, M. MARI, puisque M. JOHSUA concède que le vote communautaire est très fort dans ces bureaux. J'en viens à la conclusion que les gens ne vivent plus ensemble, M. MARI, et qu'ils ne veulent plus vivre ensemble.

Je vous suggère la meilleure étude qui soit, c'est le bureau qu'a tenu Mme FARKAS. Il y en fait deux bureaux dans la même école, il y en a un où c'est tout le côté des Flamants qui vote et un autre où ce sont les hauteurs, donc La Citadelle, Château Vento, d'ailleurs dans ce bureau le Front National dépasse les 50 % à chaque 1<sup>er</sup> tour, 55 % exactement, et c'est ce qui s'est passé aussi aux cantonales. Quant au bureau où c'est la cité des Flamants qui vote, et la cité des Flamants se situe à quelques mètres de La Citadelle, là le système dépasse les 400 voix. Donc, ça vous prouve bien une chose, dans l'étude que vous avez validée...

**Monsieur MARI.-** Que j'ai lue !

**Monsieur MAGGIO.-** Non, vous l'avez validée ! Donc ça prouve bien que les gens ne vivent plus ensemble, M. MARI. Mettez-vous le bien en tête ! Monsieur le Maire, je vous remercie.

*(Echange de propos simultanés)*

**Madame PONCET-RAMADE.-** Revenons à nos moutons. Il s'agit bien d'installer des voiries et des espaces publics pour desservir les 14 projets ANRU. On remarque que la réalisation incombe à la Communauté Urbaine et à la SOLEAM. Ce que je voudrais dire, c'est que les faits dont vous faites mention pour l'ANRU, d'abord nous sommes la seule région où, des concertations, il y en a une, et ce n'est pas une concertation, c'est une annonce de ce qui va être fait. Une concertation, normalement ça dure des mois pour des projets ANRU. Je suis allée me former aux projets ANRU à Paris, j'y ai passé quelques jours, et j'ai compris comment cela devait se passer.

D'autre part, les mauvais locataires, se sont les bailleurs sociaux qui en sont responsables. Alors, sur l'efficacité des bailleurs sociaux de notre région, de notre département ! Il y a un organisme qui s'appelle MILOS, Mission Interministérielle d'Inspection du Logement Social et là vous comprendrez pourquoi notre ville est muette, c'est-à-dire que vous comprendrez l'incurie absolue des bailleurs sociaux.

Je vous rappellerai qu'il y a eu récemment des mises en examen avec un de ces bailleurs sociaux, pour détournement d'argent public et..., je ne me prononce pas là-dessus. Mais je veux dire que vous ne pouvez pas jeter le programme ANRU parce qu'il est mal effectué. Vous pouvez dire qu'il y a des bailleurs sociaux qui ne sont pas suffisamment compétents, qui ne remplissent pas leurs droits de propriétaires en mettant

dehors des personnes pour nuisances, bruits, etc. Et il y a donc dans l'exécution du projet de logements, ce n'est pas le programme ANRU, c'est une rénovation urbaine. Et nous en avons bien besoin.

**Monsieur MAURY.-** Monsieur le Maire, je voudrais simplement demander à M. MARI s'il est en mesure de répéter les paroles qu'il a prononcées ce matin, à la conférence des Présidents, à propos de ces populations.

**Monsieur MARI.-** J'ai dit que je présentais deux amendements pour les logements sociaux.

**Monsieur MAURY.-** Non, après ! Ce que vous avez dit de ces populations.

**Monsieur MARI.-** J'ai dit que les populations dans le secteur souhaitent habiter dans les quartiers Sud.

**Monsieur MAURY.-** Et autre chose !

**Monsieur RAVIER.-** Cherchez bien, M. MARI !

**Monsieur MAURY.-** Vous avez dit : "Je ne comprends pas ces gens qui sont des Arabes et qui viennent dire qu'ils ne veulent pas habiter avec des Arabes". Vous l'avez dit ou vous ne l'avez pas dit, M. MARI ?

**Monsieur MARI.-** Je n'ai pas dit ça !

**Monsieur MAURY.-** Décidément, nous sommes vraiment au pays des menteurs et pas au pays des courageux en plus ! Si vous aviez le courage, vous auriez assumé, au moins.

**Monsieur MARI.-** Je vais assumer mes propos, si Monsieur le Maire me le permet. Tout d'abord, je viens d'apprendre que j'ai été désigné sociologue par M. MAGGIO, expert sociologue. Je veux simplement rétablir ce qui a été. J'ai assisté à une conférence d'un sociologue très connu, M. Joël GOMBIN, qui fait des études sur le Front National depuis dix, quinze, vingt ans.

**Monsieur RAVIER.-** Il n'en a pas marre de se tromper depuis tant d'années !

**Monsieur MARI.-** J'ai acheté son livre, je ne l'ai pas encore lu, mais je ne suis pas sociologue, je ne suis qu'un modeste ingénieur informaticien, M. MAGGIO, je ne suis pas sociologie. Je voudrais aussi rétablir une autre vérité, Monsieur le Maire, parce que j'ai l'impression que vous êtes obsessionnel sur Mme ANDRIEUX. J'ai l'impression que vous rêvez...

**Monsieur RAVIER.-** Quelque part elle nous manque.

**Monsieur MARI.-** Je pense même que vous êtes, au Front National, un amoureux transi puisque vous ne pensez qu'à elle, vous ne parlez que d'elle. Conseil d'Arrondissements après Conseil d'Arrondissements, vous n'avez que ce nom à la bouche. Alors, le jour où vous serez réélu quatre fois Député sous votre nom, peut-être vous pourrez vous comparer !

**Monsieur RAVIER.-** M. MARI, tout le monde sait désormais comment elle s'est fait réélire, quand même ! Tout le monde le sait ! Donc un peu de modestie !

**Monsieur MARI.-** Monsieur le Maire, quand on appartient à un Parti dont la Présidente n'a pas daigné se présenter à la Justice, quand on appartient à un Parti qui a été mis en examen pour trafic de subventions publiques aux élections législatives, et vous-même étiez peut-être un candidat qui a été trompé par ses dirigeants, je pense que les leçons de morale... ! Et puis, Monsieur le Maire, je voudrais vous dire aussi qu'il faudrait peut-être que vous vous occupiez du Front National avant de vous occuper du PS...

**Monsieur RAVIER.-** Je m'occupe des habitants des 13<sup>e</sup> et 14<sup>e</sup> arrondissements.

**Monsieur MARI.-** ...Parce que quand on voit dans la presse le "bordel" qu'il y a chez vous entre COMAS et...

**Monsieur RAVIER.-** Qu'est-ce que ça vient faire là-dedans, M. MARI ? Vous êtes tellement à bout d'arguments, vous en êtes à parler de...

**Monsieur MARI.-** Mme MUSTACHIA, M. MAGGIO, dans la presse ça transpire aujourd'hui !

**Monsieur RAVIER.-** Mais qu'est-ce que ça vient faire là-dedans ?

**Monsieur MARI.-** Occupez-vous des affaires du Front National, vous avez beaucoup à faire, avant de vous occuper des affaires du PS, Monsieur le Maire !

**Monsieur RAVIER.-** Mais qu'est-ce que ça vient faire là ? Je vais vous répondre.

Ça va ? C'est fini ? Vous agacez même Mme PONCET-RAMADE, dont on peut saluer l'intérêt qu'elle porte au fond des dossiers et pas aux querelles politiciennes. Heureusement qu'elle est là pour sauver l'honneur de votre tendance politique, même si on ne partage pas ses conclusions à partir de ses analyses, mais en tout cas, elle ne sombre pas comme vous êtes en train de le faire.

Effectivement, oui, il y a quelques mises en examen, qui n'ont pas valeur de condamnation, pas encore, nous sommes encore dans un pays de droit, M. MARI, vous me l'accorderez ! Pour l'instant, nous sommes présumés innocents.

Mme ANDRIEUX, elle, a été condamnée en première instance, condamnation aggravée en appel à un an de prison ferme, pour avoir utilisé, du moins soupçonnée d'avoir utilisé, puisque ce n'est pas encore tout à fait officiel, plus de 800 000 euros des caisses de la Région, un argent qui était destiné aux quartiers en difficulté et dont elle se serait servie pour arroser des associations bidons, des associations qui auraient rameuté des électeurs qui ne seraient pas déplacés aux urnes et qui ont permis sa ré-ré-ré-élection ! Voilà comment elle a réussi à être réélue soi-disant sous son nom, en réalité sur le nom des contribuables de cette Région !

Alors, ne venez pas nous faire la leçon, M. MARI ! Vous qui restez un toutou fidèle de Sylvie ANDRIEUX et que je vois la suivre comme son ombre. Eloignez-vous de celle qui n'est pas un exemple ! Voilà !

Parce que lorsque l'on est dans les difficultés, dans les cités ou ailleurs, car encore une fois, il n'y a pas que dans les cités où le chômage est là, il y a aussi dans les noyaux villageois que l'on souffre.

Et donc la Députée elle-même, le Président du Conseil Général, M. GUERINI, dont vous étiez le représentant sur ses listes en 2008, je ne parlerai pas du premier Secrétaire du Parti Socialiste, M. CAMBADELIS, "délis avec un s", comme dirait ma famille..., condamné, c'est votre premier Secrétaire ! Mais comment avez-vous le culot de venir nous donner des leçons de morale alors que... ? C'est vrai, il y a des mises en examen aujourd'hui, le système nous cherche des poux dans la tête et j'ai été candidat aux élections législatives.

**Monsieur MARI.-** Vous êtes le parti le plus condamné au prorata du nombre d'élus !

**Monsieur RAVIER.-** Quand on est condamné pour ses opinions, ce ne sont pas des condamnations, ce sont des décorations ! Ce n'est pas la même chose. Tandis que, vous, vous baignez dans les affaires sordides d'argent détourné, d'argent de braves gens, d'argent des contribuables, qui se saignent pour assurer pour le Parti Socialiste et Sylvie ANDRIEUX, en tout cas elle est condamnée pour ça, condamnée pas encore de façon définitive, mais nous attendons tous sa condamnation, qui ne peut être que confirmée. A moins d'un déni de démocratie, un de plus, d'un déni de justice, on ne voit pas comment elle pourrait échapper à la condamnation, sauf avec ses amitiés avec Mme TAUBIRA. Mais ça, on le verra sans doute dans quelques semaines ou dans quelques mois.

Donc, comment osez-vous nous faire la leçon quand même ? Avec de l'argent pris dans les poches du contribuable, qui se saigne déjà et qui était destiné à aider ceux qui souffrent dans les cités, ceux que soi-disant vous défendez, dont vous seriez le rempart face à l'obscurantisme qui a été dénoncé par M. JOHSUA tout à l'heure. C'est vous qui avez utilisé pendant vingt ans ces populations pour assurer votre réélection ! Vous les avez laissées croupir dans ces barres d'immeubles, vous y avez laissé se développer le chômage, la pauvreté, le communautarisme ! Cela vous était complètement égal tant qu'ils choisissaient le bon bulletin de vote Sylvie ANDRIEUX ou Garo HOVSEPIAN !

Et puis, à un moment donné, ils se sont dit : peut-être que si l'on est dans cette situation, ce n'est pas la faute de RAVIER, ce n'est pas la faute à LE PEN, c'est plutôt la faute de celles et ceux qui sont au pouvoir local, départemental, régional et national depuis toujours, c'est-à-dire vous ! C'est vous qui avez mis ces populations dans cette situation-là ! Alors, ne venez pas jouer encore au Zorro des cités !

Et M. JOHSUA..., vous non plus ne venez pas nous faire la leçon, parce que si nous avons été battus hier, ce n'est pas parce que nos propositions leur ont fait peur. La preuve, c'est qu'ils ne se sont pas mobilisés au 1<sup>er</sup> tour. Pourquoi ne sont-ils pas venus manifester leur rejet de nos décisions dès le 1<sup>er</sup> tour ? S'ils sont venus au 2<sup>e</sup> tour et pas au 1<sup>er</sup>, c'est parce que le travail fait dans ces cités par nos adversaires y a consisté à agiter la peur, à leur faire croire que nous allions supprimer toutes les subventions, que nous allions fermer les centres sociaux, qu'il n'y aurait plus aucun projet.

Je suis allé, je me suis rendu aux Lauriers, dans toutes les cités, hier, et j'ai été abordé par quelques jeunes de la cité Saint-Paul, qui m'ont fait le procès : "Vous n'aidez pas le jeune", et ceci et cela, "et on ne vous voit pas et vous ne nous aidez pas, et M. HOVSEPIAN, lui, on le voyait." Oui, on le voyait faire les (...), prendre des photos pour son magazine et pour dire combien il était proche des habitants. Mais est-ce qu'il

vous a sortis de l'ordure ? Est-ce qu'il vous a sortis de votre précarité ? Est-ce qu'il vous a sortis de vos trafics de drogue ? Est-ce qu'il vous a sortis du communautarisme ?

**Monsieur MARI.-** Est-ce que vous avez été à Saint-Paul ?

**Monsieur RAVIER.-** Je suis allé à Saint-Paul hier et c'est dans la cour de l'école de Saint-Paul que j'ai été abordé par quelques jeunes et je leur ai dit qui a donné, c'est trois fois rien, mais qui a donné à une association un créneau pour être dans notre Centre d'animation de Saint-Paul ? Justement, qui a donné à une association qui le demandait depuis des années ? C'est nous qui l'avons donné ! Vous, vous avez toujours refusé de donner ce créneau à un petit club de foot de Malpassé. Je ne leur ai pas donné ce que je ne peux pas leur donner, mais ce que j'avais à leur donner. On a même passé un contrat ensemble, et je l'ai fait. Et ce jeune homme a été obligé de le reconnaître : "Oui, c'est vrai, vous leur avez donné ce local qu'ils n'avaient jamais obtenu". Alors, ne venez pas me dire que l'on ne fait rien ou que vous seriez, vous, le chantre des cités ! Vous êtes le fossoyeur de ces cités ! Vous êtes le fossoyeur de cette ville ! Vous devriez faire profil bas, au lieu de bomber le torse ! Eh bien, ce sont les Marseillaises et les Marseillais qui vous ont conduits à courber l'échine et à baisser la tête, parce que quand on fait 18 % dans ce secteur, M. MARI, on devrait observer une attitude un petit peu plus modeste !

**Monsieur MARI.-** On a fait 18 % et si vous additionnez le Front de Gauche et Les Verts, on est à 30 % !

**Monsieur RAVIER.-** Le Front de Gauche avec qui vous êtes en train de vous engueuler en permanence, avec lequel vous n'êtes d'accord sur rien ! A un moment donné, il faut un petit peu de cohérence. Si les électeurs se sont déplacés, c'est parce que vous leur avez fait peur. Votre Premier Ministre, notre Premier Ministre, je le rappelle, a évoqué, sur une chaîne nationale, la guerre civile en cas d'élection du Front National !

**Monsieur MARI.-** C'est vrai !

**Monsieur RAVIER.-** Et en plus, vous confirmez, et vous vous présentez comme un politique sérieux, vous agitez la peur, vous faites peur aux gens. Et dans ces conditions, les électeurs se sont déplacés, parce qu'on leur a dit que ça allait être la guerre civile, alors ils ont eu peur. Mais ça ne correspond absolument pas à la réalité. Et cette vérité finira bien par..., elle perce chaque jour un peu plus, parce que malgré cela, 45 % au niveau régional et 42 ou 43 % dans le secteur, eh bien, j'estime que nous sommes sur la bonne voie pour enfin nous débarrasser de ce système, dans dix-huit mois, à l'occasion des élections présidentielles.

**Monsieur MARI.-** On en reparlera !

**Monsieur RAVIER.-** On passe au vote.

#### **LE RAPPORT N° 15-28443-DAH - 15-138 7S EST REJETE A LA MAJORITE DES VOTANTS**

*(Vote "contre" du groupe "Marseille Bleu Marine", vote "pour" du groupe "Marseille en avant", du groupe Parti Socialiste / Europe Ecologie – Les Verts, et des élus Front de Gauche.)*

#### **RAPPORT N° 15-28502-DSFP – 15-139 7S - DELEGATION GENERALE URBANISME AMENAGEMENT ET HABITAT - DIRECTION DE LA STRATEGIE FONCIERE ET DU PATRIMOINE - SERVICE DE L'ACTION FONCIERE – 13<sup>e</sup> arrondissement - Quartier Saint-Just - Transfert à la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole des parkings publics de stationnement dénommés Saint-Just, Beaugeard et Tilleuls. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 15 jours)**

**Monsieur DUDIEUZERE, rapporteur.-** Monsieur le Maire, mes chers collègues...

**Monsieur RAVIER.-** Excusez-moi ! Si vous n'y voyez pas d'inconvénient, nous n'aurons plus de prise de parole. En avant Guingamp, on vote !

**Monsieur MARI.-** Il y a l'horaire du Train !

**Monsieur AIRAUDO.-** Il faut monter au Sénat ce soir.

**Monsieur RAVIER.-** Non, demain matin, questions au Gouvernement. Gouvernement auquel je n'aurai pas le droit de poser des questions, c'est comme ça, c'est la règle, nous sommes en démocratie. Mais j'assisterai à la séance, c'est toujours très amusant de voir les Sénateurs jouer aux opposants alors que, le

reste de la semaine, ils se font des mamours.

M. DUDIEUZERE, pardon, je vous en prie.

**Monsieur DUDIEUZERE, rapporteur.**- Monsieur le Maire, mes chers collègues, ce rapport, qui a priori ne devrait pas entraîner de commentaires d'ordre politique, a pour objet l'approbation du transfert à la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole des parkings publics de stationnement dénommés Saint-Just, Beaugéard et Tilleuls, situés dans le 13<sup>e</sup> arrondissement de Marseille, dont la Ville est actuellement propriétaire. Je vous demande, Monsieur le Maire, de bien vouloir mettre ce rapport aux voix.

**Monsieur RAVIER.**- Merci, M. DUDIEUZERE. S'il n'y a pas d'intervention, je mets ce rapport aux voix.

#### **LE RAPPORT N° 15-28502-DSFP - 15-139 7S EST ADOPTE A L'UNANIMITE**

**RAPPORT N° 15-28468-DSFP – 15-140 7S - DELEGATION GENERALE URBANISME AMENAGEMENT ET HABITAT - DIRECTION DE LA STRATEGIE FONCIERE ET DU PATRIMOINE - SERVICE DE L'ACTION FONCIERE – 14<sup>e</sup> arrondissement - Sainte-Marthe - Chemin du Four de Buze - ZAC des Hauts de Sainte-Marthe - Acquisition d'un terrain auprès de la SOLEAM en vue de la construction d'un groupe scolaire - Approbation de l'affectation de l'autorisation de programme. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 15 jours)**

**Madame D'ANGIO, rapporteur.**- Monsieur le Maire, chers collègues, ce rapport a pour objet l'approbation de l'acquisition d'un terrain auprès de la SOLEAM en vue de la construction d'un groupe scolaire situé chemin du Four de Buze, dans la ZAC des Hauts de Sainte-Marthe, dans le 14<sup>e</sup> arrondissement, pour un montant de 303 677,30 euros TTC, hors frais de notaire.

Sur ces bases, il a été établi un protocole foncier à passer entre la Ville et la SOLEAM, représentée par son Directeur Général, M. MIAUX, qu'il nous est proposé d'approuver.

Il faut effectivement souligner que les écoles actuelles sont saturées. Il est donc important que de nouvelles écoles soient construites dans notre secteur et dans notre ville. Cependant, nous pouvons quand même déplorer que les infrastructures promises par la Ville de Marseille aux abords des logements en construction ne voient le jour que plusieurs mois voire plusieurs années après l'achèvement des constructions immobilières.

Monsieur le Maire, je vous prie de mettre ce rapport aux voix.

**Monsieur RAVIER.**- Merci, Mme D'ANGIO. Oui, M. JOHSUA.

**Monsieur JOHSUA.**- Monsieur le Maire, je vous remercie de votre bienveillance, d'autant que je suis, pour une fois, en accord avec le commentaire que Mme D'ANGIO vient de faire sur ces questions-là. Tout le monde sait que cette construction immobilière a été faite en dépit du bon sens, sans compter la question de la voirie. Mais on pourrait en débattre longuement.

Je voudrais juste abandonner mon petit détour par l'Evangile selon Saint-Mathieu et revenir à la laïcité. J'ai une question à poser, Monsieur le Maire, parce que je n'ai pas la réponse. Est-ce que ce groupe scolaire sera un groupe scolaire public ou privé ? Parce que de la réponse va quand même dépendre la façon dont nous allons nous prononcer.

Et juste un dernier commentaire, pour M. MAGGIO. Vous avez signalé le fait qu'il y a des bureaux qui votaient dans un sens et d'autres qui votaient dans un autre, alors qu'ils sont à 50 mètres de distance. C'est justement ce qui n'est pas vu, je ne sais pas si vous l'avez lu, parce qu'il vous a été envoyé : parce qu'il suffit qu'un bureau s'appelle Flamants pour que l'on en déduise que les gens des cités votent pour le Front National. C'est pour ça que je disais qu'il est mal fait.

Mais vous avez fait un commentaire qui m'a beaucoup intéressé, lorsque vous avez dit que les gens ne vivent plus ensemble. C'est tout à fait vrai. Ce qui est différent entre vous et moi, c'est que, moi, j'en suis désespéré et que j'entends vos dirigeants..., parce que j'ai entendu dire qu'il ne faut pas lutter pour le vivre ensemble. Et là, M. MAGGIO, je ne sais comment on peut dire une chose pareille !

**Monsieur MAGGIO.**- Ils ne veulent plus vivre ensemble !

**Monsieur RAVIER.**- On ne va pas reprendre le débat. Eh oui, les gens ne veulent pas vivre ensemble. M. JOHSUA, vous êtes enfermé dans vos lectures, vous êtes prisonnier de vos lectures, de votre idéologie, mais les gens ne veulent pas vivre ensemble.

**Monsieur MARI.**- Moi, je ne veux pas vivre avec vous !

**Monsieur RAVIER.**- Vous n'y êtes pas obligé et je vous rassure, c'est tout à fait partagé ! C'est tout à fait réciproque ! Mais les sociétés sont comme ça, les sociétés multiculturelles sont multiconfliktuelles, toute

l'histoire le prouve. Et quand on force les gens à s'aimer, ils finissent par se détester. Il faut prendre en compte la réalité de l'humain : il préfère vivre avec celles et ceux qui lui ressemblent, dans ses traditions, dans ses racines, dans son identité, sans pour autant détester les autres. Mais à partir du moment où votre idéologie vous conduit à mélanger, pas de partout évidemment, les groupes d'individus et surtout, quand un groupe s'installe sur une terre, qui n'est pas nécessairement la sienne au départ, et que son installation devient de plus en plus massive, eh bien, les conflits deviennent de plus en plus forts. C'est une réalité que l'histoire démontre depuis que l'homme est homme. Mais vous ne voulez pas en tenir compte, parce que vous avez un projet idéologique. C'est de l'idéologie pure, démentie chaque jour par les faits. Mais, encore une fois, vous ne voulez pas sortir de vos lectures. Et c'est comme ça que l'on finit à 3 %, M. JOHSUA !

**Monsieur JOHSUA.-** Je suis passé à l'Evangile, c'est pas mal quand même !

**Monsieur RAVIER.-** Mais, encore une fois, rendons à Dieu ce qui est à Dieu et à César ce qui est à César, rendons à la religion ce qui est du religieux et au politique ce qui est du politique. C'est là même le fondement de notre Droit, en tout cas de la loi sur la laïcité.  
Sur ces paroles chaudement républicaines, nous passons au vote.

**Monsieur JOHSUA.-** Mais vous n'avez pas répondu à la question que j'ai posée, Monsieur le Maire : ce sera une école publique ou privée ?

**Monsieur RAVIER.-** Je n'en ai pas la preuve, mais je pense quand même que l'on peut affirmer ce soir qu'il s'agira d'un établissement public. Je ne peux pas vous en apporter la preuve matérielle. Mme D'ANGIO peut peut-être nous le confirmez ?

*(Echange de propos simultanés entre plusieurs élus)*

**Monsieur RAVIER.-** Ce sera effectivement public, soyez rassuré !

**Monsieur JOHSUA.-** Je le suis, Monsieur le Maire.

**Monsieur RAVIER.-** Vous l'êtes, eh bien tant mieux ! On peut passer au vote sur ce rapport.

#### **LE RAPPORT N° 15-28468-DSFP - 15-140 7S EST ADOPTE A L'UNANIMITE**

**RAPPORT N° 15-28606-SAC – 15-141 7S - DIRECTION DU SECRETARIAT GENERAL - SERVICE ASSEMBLEES ET COMMISSIONS - DIRECTION DES FINANCES – Participations familiales aux accueils collectifs de loisirs dans les centres d'animations gérés par les Mairies de Secteur - Actualisation des tarifs pratiqués. (Rapport au conseil municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 15 jours)**

**Madame MUSTACHIA, rapporteur.-** Monsieur le Maire, chers collègues, ce rapport concerne les participations familiales pour les accueils collectifs de loisirs dans les centres d'animation gérés par les Mairies de Secteur.

Une actualisation financière est demandée aux familles.

La capacité contributive des ménages sera estimée à partir du barème fiscal et les nouveaux montants seront ajustés dès janvier 2016.

Monsieur le Maire, je vous demande de bien vouloir mettre ce rapport aux voix.

**Monsieur RAVIER.-** Merci, Mme MUSTACHIA. Comment peut-être pour une augmentation. Je mets aux voix ce rapport.

#### **LE RAPPORT N° 15-28606-SAC - 15-141 7S EST REJETE A LA MAJORITE DES VOTANTS**

*(Vote "contre" du groupe "Marseille Bleu Marine", vote "pour" du groupe "Marseille en avant", du groupe Parti Socialiste / Europe Ecologie – Les Verts, abstention des élus Front de Gauche.)*

**RAPPORT N° 15-28487-SPU - 15-142 - DELEGATION GENERALE URBANISME AMENAGEMENT ET HABITAT - SERVICE PROJETS URBAINS – Avis du Conseil Municipal sur la modification n°2 du Plan Local d'Urbanisme de Marseille. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 15 jours)**

**Monsieur MAGGIO, rapporteur.-** Monsieur le Maire, chers collègues, ce rapport a pour objet l'approbation

du projet de modification n° 2 du PLU de la Ville de Marseille dont l'enquête publique s'est déroulée du 1<sup>er</sup> septembre au 1<sup>er</sup> octobre 2015.

Les axes principaux de cette modification sont :

- l'adaptation intégrant des évolutions en matière de zonage et de règlement pour permettre la réalisation d'infrastructures, d'équipements, d'opérations d'aménagement et de projets validés ;
- l'ajustement d'emplacements réservés, d'alignements et de servitudes ;
- la réduction ou la suppression d'emplacements réservés ;
- la modification –très importante– de deux orientations d'aménagement, Euroméditerranée et Montée de l'Etoile, qui nous concerne.

La commission d'enquête, dans son rapport remis au Président de la CUMPM, a émis en conclusion un avis favorable à cette modification du PLU, il y a deux mois.

Néanmoins la Communauté Urbaine a décidé de ne pas prendre en compte l'avis de la Commission d'enquête publique visant à modifier le zonage UT3 en UR2 des deux terrains situés le long du chemin Notre-Dame de la Consolation, dans le 13<sup>e</sup> arrondissement. Cette requête a pourtant été formulée par des habitants de la traverse des Alvergues et du chemin de Notre-Dame de la Consolation.

En 2014, Monsieur le Maire, vous aviez déjà mis en évidence un zonage inadapté dans un secteur pavillonnaire par un avis défavorable de permis de construire d'un programme immobilier de 65 logements, situé 168 chemin de Notre-Dame de la Consolation.

Votre avis avait été cette fois suivi par la Mairie Centrale, au motif que le projet, par son architecture et son aspect extérieur, était de nature à porter atteinte au caractère et à l'intérêt des lieux avoisinants.

Et lors de l'enquête, le maître d'ouvrage a émis un avis défavorable, rappelant que le maintien du zonage UT3 pour lesdites parcelles, donc celles en question, doit permettre, en cohérence avec les objectifs du PADD, la création d'un front bâti structurant sur le long de la voie chemin de Notre-Dame de la Consolation.

Cet argument n'est pas valable, car le zonage UR2 permet lui aussi de préserver le front urbain, avec des petits collectifs inférieurs à 12 m, ce qui serait préférable pour la qualité de vie des résidents aux alentours. Quant à la Montée de l'Etoile, nous nous étions déjà insurgés en séance plénière de la Communauté Urbaine, il y a quelque temps de cela, contre son ouverture à l'urbanisation en zonage AU. Cette zone vient de passer en UT1, ce qui n'est pas cohérent avec son environnement proche, constitué essentiellement de petits collectifs pavillonnaires. C'est-à-dire qu'à côté de tous ces petits pavillons, on pourra avoir un programme immobilier dont la hauteur arrive jusqu'à 25 m de haut.

La zone UR2 est par conséquent la plus adaptée, car elle correspond à la construction de petits collectifs et permet une urbanisation beaucoup plus mesurée en respectant la qualité paysagère du site.

Monsieur le Maire, je vous demande de bien vouloir mettre ce rapport aux voix.

**Monsieur RAVIER.**- Merci, M. MAGGIO. Je mets donc ce rapport aux voix.

#### **LE RAPPORT N° 15-28487-SPU - 15-142 7S EST REJETE A LA MAJORITE DES VOTANTS**

*(Vote "contre" du groupe "Marseille Bleu Marine", vote "pour" du groupe "Marseille en avant", abstention du groupe Parti Socialiste / Europe Ecologie – Les Verts, et des élus Front de Gauche.)*

#### **RAPPORT N° 15-28490-SPU - 15-143 7S - DELEGATION GENERALE URBANISME AMENAGEMENT ET HABITAT - SERVICE PROJETS URBAINS – Demande à la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole de prescrire une nouvelle enquête publique sur la modification d'ordre général du Plan Local d'Urbanisme de Marseille. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 15 jours)**

**Monsieur MAGGIO**, *rapporteur.*- Monsieur le Maire, chers collègues, ce rapport a pour objet l'approbation de la demande à la Communauté Urbaine de prescrire une nouvelle enquête publique sur la modification d'ordre général du Plan Local d'Urbanisme de Marseille. Il s'agit cette fois d'adopter le document aux objectifs de développement de Marseille en cohérence avec ceux de la Charte Qualité Marseille et à permettre la réalisation de projets relevant de la politique d'habitat et développement économique de la Ville.

Il est à rappeler que les 13<sup>e</sup> et 14<sup>e</sup> arrondissements ont fait l'objet d'une urbanisation très dense ces dernières années, trop souvent de manière incohérente, notamment par rapport à des secteurs où les zonages ne correspondent pas à l'environnement, comme on vient de le voir dans le rapport précédent.

Une révision de certains zonages s'impose. Trois permis de construire sont actuellement en cours d'instruction, portant sur des programmes immobiliers dans les noyaux villageois qui ne respectent pas des exigences d'insertion urbaine et paysagère en raison des volumétries imposantes et de leur implantation par rapport au bâti déjà existant. Cela risque de porter atteinte au caractère et à l'intérêt des lieux avoisinants, d'où la nécessité d'étendre le zonage UBp, c'est-à-dire un zonage qui est dit de "protection des formes classiques et structurantes de ces noyaux villageois".

Il faut également proscrire le zonage UT définitivement, dont les hauteurs maximales de construction

varient de 16 à 25 mètres, situé en mitoyenneté des secteurs pavillonnaires et des petits collectifs.  
Monsieur le Maire, je vous prie de bien vouloir mettre ce rapport aux voix.

**Monsieur RAVIER.-** Merci, M. MAGGIO. Je mets donc ce rapport aux voix.

**LE RAPPORT N° 15-28490-SPU - 15-143 7S EST REJETE A LA MAJORITE DES VOTANTS**

*(Vote "contre" du groupe "Marseille Bleu Marine", vote "pour" du groupe "Marseille en avant", et des élus Europe Ecologie – Les Verts, abstention du groupe Parti Socialiste, et des élus Front de Gauche.)*

**ADDITIF N° 1 REÇU LUNDI 7-12-2015**

**RAPPORT N° 15-28586-DASS – 15-144 7S - DELEGATION DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE L'ACTION SOCIALE ET DE LA SOLIDARITE – Soutien aux équipements sociaux - Acomptes sur le budget 2016. (Rapport au Conseil municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 11 jours)**

**Monsieur GIORGI, rapporteur.-** Monsieur le Maire, chers collègues, ce rapport a pour objet l'approbation du versement d'acomptes sur le budget 2016 aux associations qui gèrent et animent les Centres Sociaux sur le territoire marseillais, pour un montant global de 547 772 euros.

Comme pour le rapport 15-126-7S, les élus ne veulent pas que la Ville nous présente un rapport..., on a donc un rapport avec 13 associations pour un vote global, au lieu de faire un vote par association.

Il est donc proposé au Conseil d'Arrondissements du 13-14 de scinder ces associations en deux groupes et d'émettre un avis favorable et un avis défavorable, avec une somme de subventions dans le cadre du versement d'acomptes sur le budget 2016 pour les associations dont vous trouvez le détail dans vos rapports.

Monsieur le Maire, je vous demande de mettre ce rapport aux voix.

**Monsieur RAVIER.** Merci, M. GIORGI. Je mets donc aux voix le rapport présenté en l'état.

**LE RAPPORT N° 15-28586-DASS - 15-144 7S TEL QUE PROPOSE PAR LA MAIRIE DE SECTEUR EST ADOPTE A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

*(Vote "pour" du groupe "Marseille Bleu Marine", Ne participent pas au vote le groupe "Marseille en avant", le groupe Parti Socialiste / Europe Ecologie – Les Verts, et les élus Front de Gauche.)*

**RAPPORT N° 15-28573-DFSP – 15-145 7S - DELEGATION GENERALE DE L'URBANISME DE L'AMENAGEMENT ET DE L'HABITAT - DIRECTION DE LA STRATEGIE FONCIERE ET DU PATRIMOINE - SERVICE DE LA GESTION IMMOBILIERE ET PATRIMONIALE – Approbation des subventions en nature accordées à des organismes dont l'activité présente un intérêt général local. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 11 jours)**

**Monsieur GIORGI, rapporteur.-** Monsieur le Maire, chers collègues, ce rapport a pour objet l'approbation de subventions en nature accordées à des organismes dont l'activité présente un intérêt général local.

En effet, la Ville de Marseille met à la disposition de ces structures des locaux communaux à titre gracieux ou moyennent le paiement d'une indemnité d'occupation ou d'un loyer dont le prix est inférieur à la valeur locative réelle du bien, ce qui procure à l'association ou à l'établissement public une subvention en nature.

Pour ce qui relève de notre secteur, trois organismes sont concernés : - l'association Centre Culturel Ouvrière, qui occupe des locaux d'une surface d'environ 268 m<sup>2</sup>, pour un montant de 17 127,30 euros. - l'association Top Courir Marseille, qui occupe un local d'une surface d'environ 100 m<sup>2</sup>, pour un montant de 1 760 euros. - et l'association Fédération des Amis de l'Instruction Laïque, qui occupe des locaux d'une surface de 96 m<sup>2</sup>, pour un montant de 6 040,50 euros.

Monsieur le Maire, je vous demande de mettre ce rapport aux voix.

**Monsieur RAVIER.-** Merci, M. GIORGI. Je mets donc ce rapport aux voix.

**LE RAPPORT N° 15-28573-DSFP - 15-145 7S EST ADOPTE A L'UNANIMITE**

**RAPPORT N° 15-28603-DSIS – 15-146 7S - DIRECTION GENERALE DES SERVICES - DIRECTION DES SERVICES D'INCENDIE ET DE SECOURS - BATAILLON DE MARINS-POMPIERS – Achèvement et modification de la couverture opérationnelle des Centres d'Incendie et de Secours de la Ville de Marseille. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 11 jours)**

**Monsieur LAMY, rapporteur.-** Monsieur le Maire, chers collègues, ce rapport a pour objet l'approbation au profit du Bataillon de Marins-Pompiers de Marseille de la réalisation de trois Centres d'Incendie et de

Secours, pour un montant global de 18 millions d'euros. Pour ce qui concerne notre secteur, il s'agit de déplacer le Centre d'Incendie et de Secours de Malpassé sur Sainte-Marthe. En effet, le Centre de Malpassé a été mis en service en 1974. Prévu à l'origine pour 23 hommes et trois véhicules, il a vu au fil du temps ses effectifs et ses matériels multipliés par trois. Ce transfert suppose donc la reconstruction du Centre de Malpassé à proximité de la gare de Sainte-Marthe et des voies qui la desservent.  
Monsieur le Maire, je vous demande de bien vouloir mettre ce rapport aux voix.

**Monsieur RAVIER.-** Merci, M. LAMY. Je mets donc ce rapport aux voix.

#### **LE RAPPORT N° 15-28603-DSIS - 15-146 7S EST ADOPTE A L'UNANIMITE**

**RAPPORT N° 15-28431-DS - 15-147 7S - DELEGATION GENERALE ARCHITECTURE ET VALORISATION DES EQUIPEMENTS - DIRECTION DES SPORTS - Attribution de subventions aux associations sportives - 1<sup>ère</sup> répartition 2016 - Approbation de conventions - Budget primitif 2015. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 8 jours)**

**Monsieur ANNIBALDI, rapporteur.-** M. JOHSUA a dit tout à l'heure...

**Monsieur RAVIER.-** ...Gardez une zen attitude et on reste sur le dossier, M. ANNIBALDI !

**Monsieur ANNIBALDI.-** Je suis le doyen, donc j'ai quelques heures de vol et (...). Il va arriver le week-end et il y a beaucoup de choses que les dames devraient savoir...

**Monsieur RAVIER.-** La haine n'est pas de notre côté, vous en avez été victime, M. ANNIBALDI !

**Monsieur ANNIBALDI.-** M. MIRON n'est plus là. Tout à l'heure, il y a quelque chose qui m'a un peu choqué, mais comme vous m'avez dit de rester zen, je reste zen. Parce que je vous signale que vous avez dit vous-même : "N'allez pas tout seul "boîter", je ne veux pas de problème, je veux que l'on évite les incidents." Vous avez toujours dit ça... J'y suis allé et je vais aller à la Police, parce qu'il faut que les gens sachent, parce que là j'ai écouté, il y a des choses, une provocation que je n'accepte pas ! Et que certains Partis... !

**Monsieur RAVIER.-** Vous avez été victime de tags sur votre véhicule.

**Monsieur ANNIBALDI.-** Si ce n'était que ça ! On m'a dit qu'ici c'était un quartier de (...), je ne le dis pas parce que je n'ai pas envie d'être embêté, mais il y en a, ces trois protagonistes m'ont dit : "Ici, c'est..." je ne le noterai pas parce que l'élu n'est pas là, mais "Casse-toi (...)" et il m'a pris les prospectus. Mais il n'y a pas que ça, cela a été ma villa, on m'a cassé le camion. Alors, je vais vous dire une chose : quand j'entends parler des "conneries" qui se racontent, excusez-moi, je suis peut-être grossier, mais ce qui m'est arrivé c'est dégueulasse et je vais aller à la Police et on saura au prochain Conseil qui l'a dit, qui l'a fait !

**Monsieur RAVIER.-** Personne ne pleurera sur votre sort, M. ANNIBALDI, à part nous, qui sommes solidaires bien sûr de ce qui vous est arrivé. Et il y a fort à parier que si cela avait été la villa d'un autre candidat d'une autre liste, si elle avait été vandalisée, son camion endommagé et le candidat agressé, nous en aurions entendu parler, toutes les vierges effarouchées et les pleureurs professionnels se seraient répandus dans les médias et auraient crié à l'atteinte intolérable aux valeurs de la République ! Mais sur votre sort, M. ANNIBALDI, j'ai bien peur que les Républicains autoproclamés ne se penchent pas !

*(Plusieurs réactions dans la salle, échange de propos simultanés)*

**Monsieur RAVIER.-** Après avoir attisé pendant des années et, qui plus est, entre ces deux tours, après avoir incité à la violence, après avoir parlé de guerre civile, après nous avoir accusés de tous les maux, de toutes les mauvaises intentions...

*(Réflexions de Mme MASSE)*

**Monsieur RAVIER.-** ...Celles et ceux qui aujourd'hui font mine de compatir, en réalité, ont préparé ce terrain ou ce terreau de la violence par leurs déclarations incendiaires. C'est ça, la réalité ! Alors, ne vous laissez pas bercer par une petite épaule qui pourrait compatir ! Cela fait des années que ces individus tiennent des discours de haine sur le Front National et sur leurs représentants ! Alors, il y a quelques individus dans les quartiers qui reçoivent ce message de façon assez primaire et qui ont fini par nous agresser. Et aujourd'hui, là, ils font mine de compatir, mais ils feraient mieux, au lieu de jouer les Matamore, là encore de faire preuve de modestie !

*(Vices réactions dans le groupe Socialiste)*

**Monsieur RAVIER.-** On se souvient de vos appels, M. MARI, on a entendu tout au long de la semaine des propos et ceux de votre Parti, ceux de vos représentants ! Il n'est pas étonnant, dans ces conditions, que certains esprits faibles en viennent à passer à l'acte ! Je vous en prie, M. ANNIBALDI.

**Monsieur ANNIBALDI.-** Monsieur le Maire, chers collègues, ce rapport a pour objet la 1<sup>ère</sup> répartition 2016 des subventions accordées par la Ville de Marseille aux associations sportives pour le fonctionnement ou l'organisation de manifestations, et ce, pour un montant global de 192 300 euros.

Concernant notre secteur, l'association Treize B Ballin a un budget prévisionnel pour 2016 de 858 500 euros. Pour son tournoi de football, la Ville de Marseille lui octroie 28 000 euros, répartis en deux versements. Monsieur le Maire; je vous propose de mettre ce rapport aux voix. Et je m'excuse si je vous ai perturbé.

**Monsieur RAVIER.-** Vous ne m'avez pas perturbé du tout, vous avez bien fait de présenter ce qui vous est arrivé. Car c'est la réalité. On sait qui sont les agresseurs et qui a été agressé. Je mets ce rapport aux voix.

#### **LE RAPPORT N° 15-28431-DS - 15-147 7S EST ADOPTE A L'UNANIMITE**

**Monsieur RAVIER.-** Avant d'aborder le dernier rapport, je voudrais dire merci à celles et ceux dans le public qui sont quand même venus et qui ont eu la patience de rester jusqu'au bout, aux Services qui ont préparé ce Conseil d'Arrondissements, notamment celui de Mme HABLLOT et l'ensemble des secrétaires bien sûr et des agents qui sont avec elle. Remercier aussi et je remercie mon cabinet aussi bien sûr, Mme HARMS, et la Direction des Services. Mes félicitations à Madame la sténotypiste, qui va devoir tremper ses deux mains dans la glace en sortant de ce Conseil. Et merci à vous d'avoir participé à ce dernier Conseil de l'année. Pour celles et ceux que nous ne verrons pas mercredi au Conseil Municipal

**Un intervenant.-** Monsieur le Maire, il y a encore un rapport !

**Monsieur RAVIER.-** Oui, je sais, mais je le dis avant le dernier rapport, comme ça, cela vous oblige à m'écouter, parce qu'après, aussitôt le vote sur le dernier rapport, tout le monde s'en va. J'adresse aussi nos félicitations à Mme D'ANGIO et à M. DUDIEUZERE, ainsi qu'à M. MIRON qui n'est plus là, pour leur élection au Conseil Régional.

Eh bien, donc, à celles et ceux que nous ne reverrons pas mercredi en Conseil Municipal ou vendredi au Conseil Régional, à celles et ceux que nous ne reverrons pas d'ici l'année prochaine, à vous tous, je vous souhaite d'excellentes fêtes de Noël, un très joyeux Noël à vous tous, en tout cas à toutes celles et ceux qui se reconnaissent dans cette fête, donc très joyeux Noël et une très belle fin d'année à vous tous. Nous pouvons donc passer au dernier rapport.

#### **RAPPORT N° 15-28479-DAH – 15-148 7S - DELEGATION GENERALE URBANISME AMENAGEMENT ET HABITAT - DIRECTION DE L'AMENAGEMENT ET DE L'HABITAT - SERVICE DU LOGEMENT ET DE L'URBANISME – Engagement municipal pour le logement - Prorogation du dispositif d'aide à la production de logements sociaux pour 2016. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 8 jours)**

**Monsieur MAGGIO, rapporteur.-** Monsieur le Maire, chers collègues, ce rapport a pour objet l'approbation de la prorogation d'un an du dispositif d'aide à la production de logements sociaux adopté dans le cadre de l'Engagement Municipal pour le Logement et ses ajustements successifs.

Dans l'attente de la redéfinition d'une Politique Municipale en faveur du Logement, il nous est proposé de maintenir à titre transitoire pour l'année 2016 le régime actuel d'aide à la production de logements, en le prorogeant selon les modalités suivantes. L'aide à la production de logements sociaux neufs : elle sera accordée à concurrence d'un plafond de 6 000 euros par logement PLUS ou PLAI neuf. L'aide à l'acquisition-amélioration : elle sera accordée à concurrence d'un plafond de 8 000 euros par logement. Et l'aide à la production de logements étudiants, selon certaines conditions précisées dans le rapport.

En contrepartie de l'effort important de la Ville, le bénéficiaire s'engagera contractuellement à réserver pour la Ville un logement par tranche de 50 000 euros de subventions. Monsieur le Maire, je vous prie de bien vouloir mettre ce rapport aux voix.

**Monsieur RAVIER.-** Merci, M. MAGGIO. Oui, Mme PONCET-RAMADE.

**Madame PONCET-RAMADE.-** J'ai trois remarques à faire sur ce rapport.

La première, c'est que l'on nous propose là une aide à la pierre, 6 000 euros pour un logement neuf, 8 000 euros pour un logement en acquisition-amélioration, et 3 000 ou 4 000 euros pour un logement PLS. Et en même temps, la Ville de Marseille pratique l'aide à la personne : 1 000 euros pour l'accession à la propriété des nouveaux logements. Donc à mon avis, et ce n'est pas que mon avis, c'est celui de toutes les instances de contrôle, on fait ou de l'aide à la pierre ou de l'aide à la personne, mais, nous, nous faisons les

deux. L'aide à la pierre est plus juste parce qu'elle n'est pas personnalisée. Donc première remarque : nous devons faire ou l'un ou l'autre.

Deuxième remarque. C'est donc une aide au logement social. Il faudrait, pour l'attribution de logements sociaux, afin d'éviter les discussions sempiternelles que nous entendons à chaque Conseil Municipal, que le pourcentage de logements sociaux soit appliqué, quel que soit le lieu où ce logement social est construit, mais que ce soit un impératif auprès de tous les promoteurs. C'est ce que fait à Lyon M. COLLOMB chaque fois qu'on lui demande un permis de construire, il dit : "Vous aurez, dans la construction que vous réaliserez, 20 % de logements sociaux".

**Un intervenant.-** C'est la loi !

**Madame PONCET-RAMADE.-** Et il n'y a plus aucun problème, les promoteurs acceptent de construire des logements sociaux, pourvu qu'ils construisent ! Et au bout d'un certain nombre d'années, les logements sociaux se trouvent répartis également dans la ville, sans qu'il y ait d'affrontement idéologique. C'est une mesure neutre.

D'autre part, je ferai une troisième observation, une recommandation, celle que pour les constructions de logements sociaux on ne continue pas à prendre des espaces naturels, dont nous avons besoin au moment des pluies. Il y a un réchauffement climatique et nous aurons besoin de terrains naturels pour absorber l'eau de pluie. Il faut donc se contenter de construire la ville sur la ville, de démolir ou d'améliorer les logements déjà existants, et de laisser quelques espaces naturels dans cette ville sous risque d'inondations graves. Je vous remercie.

**Monsieur RAVIER.-** Merci, Mme PONCET-RAMADE. Nous pouvons donc passer au vote.

**LE RAPPORT N° 15-28479-DAH - 15-148 7S EST REJETE A LA MAJORITE DES VOTANTS**

*(Vote "contre" du groupe "Marseille Bleu Marine", vote "pour" du groupe "Marseille en avant", du groupe Parti Socialiste / Europe Ecologie – Les Verts, et des élus Front de Gauche.)*

**ADDITIF 2 REÇU HORS DELAIS LE 9 DECEMBRE 2015 A 14 H 48**

**LES RAPPORTS SUIVANTS N'ONT PAS ETE ENROLES**

**RAPPORT N° 15-28589-DGUAH** - DELEGATION GENERALE URBANISME AMENAGEMENT ET HABITAT – Attribution de la Dotation Politique de la Ville 2015 à la Ville de Marseille - Approbation de la liste des projets d'investissement et de fonctionnement retenus et de la convention financière à passer avec l'Etat. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 6 jours)

**RAPPORT N° 15-28504-DAH** - DELEGATION GENERALE URBANISME AMENAGEMENT ET HABITAT - DIRECTION DE L'AMENAGEMENT ET DE L'HABITAT - GIP Marseille Rénovation Urbaine - Approbation des termes du protocole de préfiguration des projets de renouvellement urbain cofinancés par l'ANRU dans le cadre du NPNRU à Marseille. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 6 jours)

**RAPPORT N° 15-28651-DF** - DELEGATION GENERALE MODERNISATION ET GESTION DES RESSOURCES - DIRECTION DES FINANCES - Garantie d'emprunt - Erilia - Les Hauts de la Chartreuse - Construction de 37 logements dans le 14<sup>e</sup> arrondissement. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 6 jours)

**RAPPORT N° 15-28470-DSFP** - DELEGATION GENERALE URBANISME AMENAGEMENT ET HABITAT - DIRECTION DE LA STRATEGIE FONCIERE ET DU PATRIMOINE - SERVICE ACTION FONCIERE – 12<sup>e</sup> et 13<sup>e</sup> arrondissement - Château Gombert - La Croix-Rouge - Les Olives - Les Trois Lucs - Constitution d'une servitude de passage réseaux au profit de la société Réseaux de Transport d'Electricité (RTE) pour la création de la ligne électrique souterraine 225 000 volts Château Gombert - Enco de Botte. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 6 jours)

**RAPPORT N° 15-28590-DVSEJ** - DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE LA VIE SCOLAIRE DE L'ENFANCE ET DE LA JEUNESSE - Contrat Enfance Jeunesse avec la Caisse d'Allocations Familiales des Bouches-du-Rhône - Approbation de l'avenant n°3 au contrat CEJ-2G n°2012-503. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 6 jours)

**RAPPORT N° 15-28639-DPMS** - DIRECTION GENERALE DES SERVICES - DIRECTION DE LA POLICE MUNICIPALE ET DE LA SECURITE - SERVICE PREVENTION DE LA DELINQUANCE - Dispositif de médiation sociale urbaine - Demande de subvention auprès de l'Etat. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 6 jours)

**RAPPORT N° 15-28641-DPMS** - DIRECTION GENERALE DES SERVICES - DIRECTION DE LA POLICE MUNICIPALE ET DE LA SECURITE - SERVICE PREVENTION DE LA DELINQUANCE - Approbation de l'affectation d'autorisation de

programme relative à la création de la Maison de la Justice et du Droit - Etudes et travaux - Financement. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 6 jours)

**RAPPORT N° 15-28642-DPMS** - DIRECTION GENERALE DES SERVICES - DIRECTION DE LA POLICE MUNICIPALE ET DE LA SECURITE - SERVICE PREVENTION DE LA DELINQUANCE - Approbation de la mise à disposition de locaux pour l'aménagement de la Maison de Justice et du Droit. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 6 jours)

**RAPPORT N° 15-28620-DAC** - DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE L'ACTION CULTURELLE - Paiements aux associations culturelles des premiers versements de subventions 2016 - Approbation des conventions et avenants aux conventions de subventionnement conclues entre la Ville de Marseille et diverses associations (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 6 jours)

**RAPPORT N° 15-28619-DAC** - DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE L'ACTION CULTURELLE - Approbation d'un premier versement au titre de la subvention 2016 aux associations et organismes culturels - Approbation de trois conventions de financement conclues entre la Ville de Marseille et l'Association pour la Promotion de l'Espace Culturel de la Busserine, entre la Ville de Marseille et le Ballet National de Marseille, entre la Ville de Marseille et la SARL TNM La Criée - Approbation de l'avenant conclu entre la Ville de Marseille et la SCIC SA Friche La Belle-de-Mai. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 6 jours)

### **ADDITIF 3 REÇU HORS DELAIS LE 11 DECEMBRE 2015 A 11 H 50**

#### **LES RAPPORTS SUIVANTS N'ONT PAS ETE ENROLES**

**RAPPORT N° 15-28613-DEGPC** - DELEGATION GENERALE ARCHITECTURE ET VALORISATION DES EQUIPEMENTS - DIRECTION ETUDES ET GRANDS PROJETS DE CONSTRUCTION - Création du groupe scolaire Mirabilis à Sainte-Marthe - 14<sup>e</sup> arrondissement - Financement de l'opération. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 4 jours)

**RAPPORT N° 15-28662-DGUAH** - DELEGATION GENERALE URBANISME AMENAGEMENT ET HABITAT - Modalités d'exercice de la compétence Aménagement transférée à la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole - Conclusion d'une convention de gestion en application de l'article L.5215-27 du Code Général des Collectivités Territoriales. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 4 jours)

**Monsieur RAVIER.-** Je vous remercie de votre attention. Je vous souhaite donc à tous et à toutes une excellente soirée, de très joyeuses fêtes de Noël. Et à bientôt pour l'année nouvelle, et il y aura du nouveau ! La séance est levée.

*La Séance du Conseil d'Arrondissements est levée à 17 h 45 par M. Stéphane RAVIER, Maire du 7<sup>e</sup> Secteur.*

\* \* \*